



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Première Commission

18^e séance plénière

Mardi 27 octobre 2015, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour *(suite)*

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Cet après-midi, la Commission va d'abord conclure son examen des questions relevant du groupe « Armes classiques » avant de passer au groupe « Mécanisme de désarmement ». Je prie tous les orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti, qui est de cinq minutes lorsqu'ils s'expriment à titre national et de sept minutes lorsqu'ils s'expriment au nom d'un groupe. Nous allons maintenant entendre les orateurs restants inscrits sur la liste au titre du groupe « Armes classiques ».

M. Kullane (Somalie) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je voudrais vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

La Somalie s'associe pleinement aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom

du Mouvement des pays non alignés, par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.17), et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.16). Je voudrais mettre en relief quelques questions que la Somalie juge prioritaires.

La Somalie souscrit au point de vue selon lequel les armes légères et de petit calibre sont les véritables armes de destruction massive. Il est évident que ce sont ces armes qui continuent de tuer et de mutiler un nombre choquant de civils dans le monde entier. Elles continuent d'avoir des conséquences catastrophiques sur la paix et la sécurité, ainsi que sur les perspectives de développement, faisant obstacle au progrès économique et social et entravant les perspectives d'une meilleure qualité de vie, en particulier pour ceux qui en ont le plus besoin. Malheureusement, ce sont les pays en développement qui sont les plus durement touchés par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et les plus visés par nombre d'accords internationaux relatifs aux transferts d'armes. La plupart de ces pays sont des clients attirés des vendeurs d'armes, qui ne tiennent nullement ou guère compte des effets potentiels sur la sécurité et la stabilité régionales. Il en résulte un cycle de courses aux armements au niveau régional, principalement dans des régions instables du monde, ce qui sème la confusion, le chaos et le désordre parmi les populations civiles.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-33627(F)



Document adapté

Merci de recycler



La Somalie tient à souligner que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre contribue à l'exacerbation de la violence armée et continue d'avoir des conséquences humanitaires et socioéconomiques néfastes. Nous sommes d'avis que la prévention de ce commerce doit faire l'objet d'une attention inclusive et intégrée aux niveaux sous-régional, régional et international. Étant donné qu'il s'agit d'un facteur qui continue d'alimenter le terrorisme et la criminalité organisée, ce commerce illicite demeure une grave source de préoccupation pour la communauté internationale. À cet égard, la Somalie fait partie des États qui continuent à lutter contre le fléau de plus en plus grave que représente le terrorisme.

La Somalie salue les efforts considérables déployés ces dernières années pour régler le problème du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui ont commencé en 2000 avec la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre et se sont poursuivis avec l'Acte constitutif de l'Union africaine, le Protocole de 2002 relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Déclaration solennelle sur la politique africaine commune de défense et de sécurité, adoptée à Syrte en 2004. Il convient également d'appeler l'attention sur d'autres efforts importants en la matière, notamment le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique et les travaux effectués dans le cadre de la Communauté des États sahélo-sahariens et d'autres initiatives sous-régionales pertinentes visant à résoudre le problème du commerce illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique.

La Somalie est devenue le quatre-vingt-dix-septième État partie à la Convention sur les armes à sous-munitions lorsque son instrument de ratification a été déposé auprès du Secrétaire général le 30 septembre au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Notre décision d'adhérer à la Convention était motivée par deux raisons principales : premièrement, le fait que les armes à sous-munitions ont des effets de grande envergure et ne font pas de distinction entre les civils et les combattants, et deuxièmement, le fait que leur emploi donne lieu à de grandes quantités de munitions non explosées dangereuses. Ces restes tuent et blessent des civils, entravent le développement économique et social et ont d'autres conséquences graves qui persistent pendant des années, voire des décennies.

La Somalie réitère sa conviction que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites revêtent une importance cruciale. Nous continuons d'insister sur l'importance de leur mise en œuvre effective et de souligner que la coopération et l'assistance internationales sont indispensables à cette mise en œuvre.

La prévention des souffrances humaines demeure l'objectif central de tous les efforts relatifs à la question des armes classiques. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été la première à aborder la question des effets particuliers et disproportionnés que les conflits armés ont sur les femmes. Depuis lors, même s'il y a eu des améliorations sur le plan de la sensibilisation et de l'action internationales relativement aux effets sexospécifiques des armes, de la violence armée et des conflits armés, nous savons qu'il faut faire davantage. Les effets sexospécifiques de certains types d'armes exigent une plus grande vigilance et des recherches et un débat politique plus poussés. Par conséquent, il convient de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans tous les efforts de désarmement et de maîtrise des armements et de promouvoir la participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les stades et à tous les niveaux des processus de prise de décision.

Enfin, si la réglementation des armes classiques et l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sont importantes, nous ne pourrions trouver des solutions durables qu'en nous attaquant aux causes profondes des conflits et de l'instabilité. Les dépenses mondiales relatives aux armes classiques ont considérablement augmenté alors que le budget total de l'ONU, une Organisation créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, représente moins de 3 % des dépenses militaires mondiales. Un meilleur équilibre en la matière contribuerait considérablement à endiguer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

M^{me} Chan (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Suite à la tenue de la Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, en août de cette année, le Costa Rica appelle davantage d'États à signer et à ratifier le Traité et exhorte ceux qui l'ont ratifié à œuvrer à sa mise en œuvre pleine et effective. La phase

de mise en œuvre sera cruciale pour que le Traité sur le commerce des armes puisse atteindre les objectifs qui ont motivé son adoption. Cette phase exigera des efforts aux niveaux national, régional et international. Le Costa Rica se félicite de la coopération dont il bénéficie grâce au projet de l'Union européenne mis en œuvre sous la direction de l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations et salue le travail effectué par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes en faveur de la mise en œuvre effective du Traité.

Dans la perspective de la prochaine Conférence des États parties, nous devons également tout mettre en œuvre pour mettre au point les formulaires types d'élaboration de rapports. Le Costa Rica continuera à militer pour que ces rapports soient rendus publics et à promouvoir la transparence s'agissant des transferts internationaux d'armes. Le Costa Rica est l'un des quatre vice-présidents de la prochaine Conférence des États parties. Par ailleurs, nous avons démontré notre engagement en faveur du Traité en tant que modèle de mise en œuvre et de pratiques optimales en Amérique centrale.

Par ailleurs, il est essentiel de renforcer les synergies entre le Traité sur le commerce des armes et les autres instruments complémentaires, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons qu'à la sixième Réunion biennale des États parties pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action qui se tiendra l'année prochaine, nous pourrions aller de l'avant sur cette question et sur d'autres questions importantes. À cet égard, nous devons intensifier nos efforts dans le cadre du Programme d'action et adopter des instruments juridiquement contraignants pour lutter contre la commercialisation, le marquage et le courtage illicites. Nous devons nous employer à élaborer des normes de gestion robustes et obligatoires pour faire face au problème des niveaux excessifs en matière de production d'armes. Le Costa Rica voudrait également appeler l'attention sur les résolutions 2117 (2013) et 2020 (2015) du Conseil de sécurité, qu'il a coparrainées.

Mon pays condamne de nouveau l'emploi récent, par quelque acteur que ce soit, d'armes à sous-munitions contre des populations civiles en Syrie, au Yémen, en Ukraine et au Soudan du Sud et souligne l'importance que tous les États adhèrent à la Convention et mettent en

œuvre le Plan d'action de Dubrovnik. À cet égard, nous avons eu l'honneur de coparrainer le projet de résolution A/C.1/70/L.49, présenté par la Croatie relativement à cette question, et nous appelons davantage d'États à se joindre à nous. Le Costa Rica salue et appuie l'initiative lancée par l'Autriche le mois dernier pour faire face à l'emploi d'armes explosives aux effets de grande envergure dans des zones peuplées, qui doit être considéré comme un problème humanitaire et traité d'urgence.

Comme nous l'avons dit pendant le débat général (voir A/C.1/70/PV.4), le Costa Rica est préoccupé par l'emploi de drones armés destinés à commettre des assassinats ciblés à l'extérieur des zones de conflit armé. Des opérations de ce type ont été menées clandestinement et ont fait des milliers de morts, y compris parmi les civils, et de nombreux blessés. Nous entrons dans une nouvelle ère où le déploiement de systèmes d'armes télécommandés semble de plus en plus répandu. La dernière étude en date réalisée par le Bureau des affaires de désarmement sur les véhicules de combat aérien non pilotés indique qu'il est nécessaire d'accroître la transparence, la supervision et la responsabilisation concernant l'emploi de tels véhicules en dehors des zones de conflit. Cette étude doit servir de point de départ à un débat bien plus large sur la question.

L'emploi de drones de combat ne doit pas être considéré comme une solution de facilité pour régler des conflits complexes. À chaque fois que des drones de combat sont utilisés, les principes de l'emploi proportionné de la force et l'obligation de faire la distinction entre civils et combattants doivent être respectés, de même que d'autres instruments juridiques pertinents. Le débat sur cette question doit être axé sur les effets humanitaires des drones de combat, y compris les aspects relatifs aux droits de l'homme, au droit international humanitaire, à la sécurité humaine ainsi que les normes morales et éthiques.

En 2013, nous avons commencé à prendre conscience des préoccupations éthiques, juridiques et techniques que soulèvent les systèmes d'armes létales autonomes. Deux ans plus tard, bien que de nombreuses questions aient trouvé une réponse, beaucoup continuent néanmoins de se poser. Le Costa Rica partage l'avis d'autres délégations s'agissant de la nécessité de définir la notion de contrôle humain significatif. Nous sommes également favorables à la constitution d'un groupe d'experts gouvernementaux, qui formulerait des

recommandations sur les mesures à prendre dont on pourrait tenir compte à la conférence d'examen prévue l'année prochaine.

Enfin, le Costa Rica tient à insister sur le rôle de la société civile pour ce qui est de la question des armes classiques. Nous saluons son action pour signaler les problèmes, rechercher des solutions et mobiliser l'attention des États afin de relever les défis, anciens et nouveaux, auxquels la communauté internationale doit faire face.

M^{me} Roopnarine (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago tient d'abord à s'associer à la déclaration prononcée par le représentant du Guyana (voir A/C.1/70/PV.16) au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Mon pays ne fabrique pas d'armes classiques, n'en n'exporte pas, et n'est pas non plus un grand importateur de telles armes. Nous n'avons toutefois pas échappé aux effets destructeurs du commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Nous continuons de souffrir des activités transfrontières illégales liées au trafic de drogue, au blanchiment d'argent et à la cybercriminalité, pour ne citer que quelques problèmes. Nous considérons toutefois que l'élan positif observé durant l'année écoulée concernant la réglementation et le contrôle des armes classiques est encourageant. Dans le même temps, nous appelons à la poursuite des efforts mondiaux pour lutter contre ces menaces.

La Trinité-et-Tobago n'est pas une société frappée par une guerre civile mais, dans de nombreux cas, l'utilisation abusive d'armes légères et de petit calibre a largement contribué à la violence et à l'instabilité dans mon pays, ce qui a mis en péril la sécurité des citoyens. Ma délégation est convaincue que toute action visant à limiter la prolifération des armes légères et de petit calibre doit être menée avant tout dans le cadre d'initiatives multilatérales. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, en août, de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous considérons que les principales dispositions du Traité sur le commerce des armes correspondent à nos intérêts nationaux en matière de sécurité, à savoir la prévention du détournement des armes classiques vers les marchés illicites. La Trinité-et-Tobago a participé activement au processus de mise en œuvre du Traité et continuera de le faire.

Nous appelons tous les États parties, en particulier ceux qui exportent et fabriquent des armes et sont donc les premiers responsables du commerce international des armes classiques, à être cohérents et à s'acquitter de bonne foi des obligations juridiquement contraignantes qui leur incombent en vertu du Traité. Ma délégation constate avec satisfaction que, deux mois à peine après la tenue de la Conférence, huit nouveaux pays ont ratifié le Traité, portant à 77 le nombre actuel d'États parties, et nous appelons nous aussi à l'universalisation du Traité.

Le succès de la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en juin, a réaffirmé la volonté de la communauté internationale de mettre en œuvre le Programme d'action. À cet égard, ma délégation compte participer activement, en juin 2016, à la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères. Nous espérons qu'elle servira de tremplin à l'obtention de résultats clairs et concrets à la troisième Conférence d'examen sur les armes légères, prévue en 2018. Nous considérons que la sixième Réunion biennale doit surtout aboutir à un mécanisme pour renforcer l'assistance et la coopération internationales et partager les meilleures pratiques.

Pour honorer son engagement à faire preuve de transparence dans l'acquisition d'armes légères et de petit calibre, la Trinité-et-Tobago continue de présenter ses rapports annuels pertinents en temps voulu et de manière détaillée au Bureau des affaires de désarmement. Des efforts continuent d'être déployés au niveau local pour mettre en œuvre l'Instrument international de traçage, qui va de pair avec le Programme d'action relatif aux armes légères. Nous avons notamment pris des mesures telles que la mise en place d'un organisme national de coordination concernant les armes légères, le recensement et la destruction des stocks d'armes excédentaires ainsi que la supervision et le contrôle des armes à feu légalement enregistrées. Nous n'oublions pas non plus le rôle indispensable des femmes et l'importance de la participation de la société civile à la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Ma délégation demeure attachée à l'appui apporté par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui aide les États membres de la

CARICOM en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique. Nous comptons poursuivre notre coopération avec ce centre.

Enfin, la Trinité-et-Tobago reste déterminée à œuvrer, en tant que Membre de l'ONU, pour s'attaquer aux problèmes posés par la prolifération et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre et d'autres catégories d'armes classiques ainsi qu'aux souffrances intolérables qu'elles causent.

M^{me} Urruela Arenales (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée plus tôt par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.17).

L'année 2015 est extrêmement importante pour l'ONU, parce qu'elle marque à la fois le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation et l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui a des effets sur l'action de tous les organes de l'Organisation, y compris la Première Commission. L'objectif de développement durable 16 reconnaît que l'avènement de sociétés justes, pacifiques et inclusives est nécessaire aux fins du développement durable, et que la violence et le commerce illicite des armes entravent le développement socioéconomique et font obstacle aux droits de l'homme, à la santé et à la stabilité.

Les armes légères et de petit calibre, ainsi que leur prolifération et leur trafic, sont responsables de centaines de milliers de morts chaque année. Dans mon pays, comme dans tant d'autres, la fin du conflit n'a pas signifié l'arrêt de la violence, qui peut parfois persister pendant des décennies. C'est un fléau qui dépasse les frontières et appelle une action collective et un cadre multilatéral suffisamment solide pour le combattre. C'est pourquoi ma délégation considère que la bonne mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du Traité sur le commerce des armes est un aspect essentiel de cette question.

Bien que ces instruments soient de nature différente – le premier ayant un caractère universel mais volontaire et le deuxième étant le premier instrument juridiquement contraignant visant à réglementer le commerce des armes et à prévenir leur commerce illicite –, ils poursuivent tous deux le même objectif et doivent être complémentaires et se renforcer

mutuellement. Même s'il n'est pas contraignant, le Programme d'action relatif aux armes légères est un outil important pour mobiliser la coopération internationale en vue de lutter contre le commerce illicite des armes légères. Il doit toutefois être renforcé. Il est important qu'à la prochaine Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, prévue en 2016, nous ne nous contentions pas de réaffirmer les mêmes engagements et les mêmes principes, comme ce fut le cas aux précédentes Réunions biennales, mais que nous fassions de véritables progrès afin de pouvoir évaluer positivement le rôle de cet instrument à la prochaine Réunion biennale, qui sera organisée en 2018.

Le Programme d'action relatif aux armes légères et le Traité sur le commerce des armes sont liés, et il est essentiel de renforcer les synergies entre ces deux instruments et de les rendre plus complémentaires. Jusque-là, nous n'avons pas été en mesure de le faire au cours des réunions et conférences organisées dans le cadre du Programme d'action relatif aux armes légères. Outre que cela a des effets négatifs sur son utilité et son efficacité, cela signifie également que nous laissons de côté un aspect essentiel de la question et que nous nous attaquons donc au problème du commerce illicite des armes seulement de manière partielle. Le Guatemala participera activement aux réunions relatives à ces deux instruments, et nous demandons instamment que cette question y soit examinée, de même que celle des munitions, pièces et éléments, selon nous essentielle. Les mécanismes régionaux sont également essentiels, et à cet égard, nous sommes reconnaissants du travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous tenons également à faire part de notre préoccupation face aux conséquences humanitaires dévastatrices de l'emploi d'armes explosives dans des zones habitées. Nous rappelons ici l'importance que revêt le respect du droit international humanitaire et la responsabilité qui incombe aux États de protéger leurs populations civiles.

Enfin, le Guatemala réaffirme son attachement à la Convention sur les armes à sous-munitions. Les armes à sous-munitions ont des conséquences humanitaires dévastatrices et causent des préjudices inacceptables aux civils, qui sont les principales victimes des tirs et de la violence aveugle dans les zones habitées, en particulier les villes, où les parties belligérantes ne

font pas de distinction entre combattants et civils. Les dommages et la dévastation qui résultent de l'emploi de ces armes sont totalement disproportionnés par rapport aux avancées militaires obtenues. En outre, des milliers de personnes sont tuées et blessées chaque année par les restes explosifs de ces munitions, qui peuvent ne pas exploser pendant des décennies. Le Guatemala condamne fermement leur utilisation, par quiconque et en toutes circonstances, qui constitue une violation des principes consacrés par le droit international humanitaire. Il est impératif que nous contribuions à l'application effective et à l'universalisation de la Convention, et à cet égard, nous avons pris note avec satisfaction de la tenue récente de la première Conférence d'examen de la Convention et de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Dubrovnik.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.54.

M. Imohe (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à redire sa confiance dans votre expérience et dans votre capacité de mener notre navire à bon port, Monsieur le Président.

Les années passent et des personnes continuent de mourir inutilement, tuées par des armes et des munitions qui sont produites principalement pour répondre aux besoins de défense et de sécurité d'États-nations dans le respect du droit. De fait, notre débat sur ce groupe de questions a démontré l'ampleur du problème mondial auquel nous restons confrontés du fait de la prolifération des armes classiques acquises dans l'illégalité. Les armes légères et de petit calibre, par exemple, sont responsables de plus d'un demi-million de morts chaque année. Les preuves abondent du fait que la violence liée à l'utilisation d'armes en période de conflit tue, en moyenne, plus de 600 000 personnes par an. De l'Afrique au Moyen-Orient, le carnage sans précédent déclenché par les terroristes et autres milices armées a causé la destruction ou la désertion de nombreuses villes et communautés, sans compter les vies précieuses, les biens et les moyens de subsistance évanouis.

C'est la raison pour laquelle ma délégation s'est vivement félicitée de l'entrée en vigueur le 24 décembre 2014 du Traité sur le commerce des armes. Cet événement historique, suivi de l'issue positive de la première Conférence d'examen des États parties au Traité, tenue à Cancún en août, a renforcé notre volonté collective de réduire au minimum un des obstacles à l'élimination du commerce non réglementé

d'armes classiques. Le Nigéria a signé et ratifié le Traité le 12 août 2013, devenant le premier pays d'Afrique et le troisième pays au monde à le faire, dans l'espoir que s'il est appliqué de manière rigoureuse, efficace et non sélective, le Traité sera un outil utile et marquera un premier pas vers la réglementation des transferts mondiaux d'armes classiques. Le Nigéria a déjà pris des mesures pour garantir l'application des dispositions du Traité en examinant les lois nationales pertinentes, pour veiller à ce qu'elles soient conformes au Traité et aux autres instruments internationaux visant à contrôler la circulation d'armes légères et de petit calibre et à réglementer le commerce d'armes classiques en général.

À ce jour, le Traité sur le commerce des armes compte 77 États parties et 130 signataires. Compte tenu du tournant qu'a marqué son entrée en vigueur, et pour souligner les efforts de tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied à la réussite de la première Conférence des États parties au Traité, les délégations mexicaine et nigériane souhaitent présenter, au nom de plus de 60 coauteurs, le projet de résolution A/C.1/70/L.54, intitulé « Traité sur le commerce des armes ». Bien que le processus pour mobiliser de nouveaux coauteurs et un appui encore plus important se poursuive, ce projet de résolution a déjà été distribué aux délégations après les consultations voulues. Compte tenu de la nécessité de prévenir et d'éliminer le commerce illicite d'armes classiques et d'empêcher leur détournement vers le marché illicite ou pour un usage final non autorisé, ou encore à destination d'utilisateurs finaux non autorisés, notamment aux fins de la commission d'actes terroristes, nous appelons toutes les délégations à appuyer le projet de résolution.

Ma délégation tient à féliciter le Mexique de son excellent travail en tant que secrétaire provisoire et hôte de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, et je saisis cette occasion pour remercier sincèrement les États parties d'avoir élu le Nigéria à la présidence de la deuxième Conférence des États parties, prévue en 2016. Le Nigéria félicite également la Suisse, pays hôte du secrétariat permanent du Traité, et l'Afrique du Sud, Présidente par intérim. Nous espérons vivement collaborer avec les autres délégations afin de concrétiser cette vision, pour notre avenir et celui de nos enfants.

M. Seretse (Botswana) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de la manière dont vous guidez les travaux

de la Commission, et à vous assurer de son appui et de sa coopération.

Nous nous associons aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.17).

Ma délégation demeure profondément préoccupée par la fabrication, le transfert et la circulation incontrôlés d'armes légères et de petit calibre dans le monde entier. Comme dans tous les pays, les criminels au Botswana utilisent ce type d'armes pour commettre des crimes odieux, qui ont des répercussions durables sur des innocents, en particulier les femmes et les filles. C'est la raison pour laquelle nous accueillons avec satisfaction les discussions sur ce point de l'ordre du jour, en espérant qu'elles aboutiront à la formulation de recommandations concrètes qui permettront de lutter plus efficacement contre les problèmes que pose la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre, notamment grâce à l'application de toutes les dispositions du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et, bien sûr, de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Botswana estime que la destruction des armes et munitions excédentaires, saisies, collectées, confisquées ou rendues pourrait constituer un point de départ en vue de réduire les stocks d'armes susceptibles de circuler illicitement, car cela réduirait de manière sensible le fardeau que représente la gestion des stocks excédentaires. C'est dans ce contexte que nous avons pris note avec satisfaction du bon déroulement en juin de la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action, à laquelle ma délégation a dument participé. La Réunion a examiné un certain nombre de questions, notamment le fait que les évolutions concernant la fabrication, la technologie et la conception des armes légères et de petit calibre, notamment l'utilisation de polymères et de systèmes d'armes modulaires, ont d'importantes répercussions en termes de marquage, d'enregistrement et de traçage, ce qui complique la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.

Encourager la mise en œuvre des engagements du Programme d'action demeure donc indispensable pour préserver l'intégrité de ce processus. En outre, nous espérons que la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, telle la résolution 2220 (2015),

pourra également contribuer à régler ce problème. Il va sans dire que le succès de la mise en œuvre suppose que la communauté internationale travaille de concert, aux niveaux régional et sous-régional, afin d'atteindre les objectifs souhaités. Dans un tel contexte, ma délégation se félicite également de l'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes, instrument visant à juguler et à maîtriser le commerce et la circulation des armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre.

Ma délégation reconnaît la nécessité pour les pays de posséder des armes classiques dans le but légitimes de protéger leurs territoires et leurs intérêts, et de maintenir la paix et la stabilité mondiales. Nous sommes cependant préoccupés par le fait que ces armes sont meurtrières, et qu'elles provoquent des dommages et des souffrances lourds de conséquences. L'évolution récente de la situation, comme l'utilisation de drones armés et d'armes autonomes, aggrave un peu plus ce problème. De fait, il est permis de se demander si l'emploi de ces armes respecte vraiment les normes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous nous félicitons toutefois des discussions relatives à ces nouveaux défis.

Enfin, je voudrais terminer en vous assurant, Monsieur le Président, de l'engagement constructif du Botswana, tandis que nous continuons de faire le point sur l'état d'avancement de l'application, d'identifier les nouveaux défis et solutions à même de combler les lacunes qui caractérisent la maîtrise des armements, et de nous employer à instaurer globalement la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.50.

M^{me} Frankinet (Belgique) : Tout d'abord, à titre national, la Belgique s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite par l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.16).

Je voudrais aussi faire une courte intervention au titre de la présidence de la quatorzième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

En sa qualité de Présidente de la quatorzième Réunion des États parties à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, la Belgique a l'honneur de

présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.50, intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction », conjointement avec le Chili et le Mozambique, qui sont respectivement le futur Président et l'ancien Président de l'Assemblée des États parties. Je saisis cette occasion pour les remercier.

Avec ce projet de résolution, nous tenons à réaffirmer les objectifs de la Convention, à en promouvoir les normes et à appeler à son universalisation. Nous notons avec satisfaction que 162 États sont désormais parties à la Convention. Le projet de résolution souligne également à quel point il importe que la Convention soit effectivement mise en œuvre et respectée dans son intégralité, et notamment que le plan d'action de Maputo soit appliqué de manière suivie.

Le projet de résolution présenté ne contenant que des modifications techniques tout à fait mineures par rapport aux résolutions des années précédentes, des consultations n'ont pas été prévues. À cet égard, nous vous demandons, Monsieur le Président, ainsi qu'aux États Membres, de faire preuve d'indulgence. Je nourris l'espoir que ce projet sera adopté tel qu'il a été présenté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre du groupe de questions relatives aux armes classiques.

Conformément au calendrier indicatif de nos débats thématiques, la Commission va maintenant passer à l'examen du groupe de questions intitulé "Mécanisme de désarmement", en commençant par une table ronde.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue aux intervenants : M^{me} Dell Higgie, Présidente de la Conférence du désarmement et Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande; M. Fodé Seck, Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et Représentant permanent du Sénégal auprès de l'ONU; M. István Gyarmati, Président du Conseil consultatif du Secrétaire général sur les questions de désarmement et Président du Centre for Democracy Public Foundation, qui préside également le Centre international pour la transition démocratique; et l'Ambassadeur Jarmo Sareva, Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

Nous allons d'abord entendre les déclarations de nos invités. Nous changerons ensuite de format pour passer à une séance interactive de questions-réponses.

Je demande une nouvelle fois à nos éminents invités de s'en tenir à des déclarations brèves.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Higgie.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande), Présidente, Conférence du désarmement (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir été invitée à présenter à la Commission le rapport de la Conférence du désarmement pour l'année 2015 (CD/2046). Ce fut un honneur pour la Nouvelle-Zélande que d'assumer la dernière présidence de la Conférence du désarmement pour 2015, et de travailler en collaboration avec les cinq autres présidents – le Mexique, la Mongolie, le Maroc, le Myanmar et les Pays-Bas – tout au long de l'année. De par notre expérience collective, nous pouvons assurément témoigner du fait que beaucoup de temps, d'efforts et de ressources sont toujours consacrés à la Conférence du désarmement.

Je voudrais axer mes observations aujourd'hui sur les principaux aspects du rapport de cette année, et faire certains commentaires sur le processus de négociation du rapport, qui illustre certaines des difficultés auxquelles la Conférence est confrontée dans ses activités. Pour l'essentiel, mes observations suivent globalement le déroulé du rapport, mais j'ai parfois, lorsque c'était logique, abandonné le strict ordre du rapport pour aborder diverses questions en les regroupant.

Dès son entame, le rapport évoque les très nombreuses marques de soutien à la Conférence du désarmement – et d'inquiétude la concernant – qu'ont exprimées les ministres des affaires étrangères et autres hautes personnalités qui ont pris la parole devant la Conférence à sa session de 2015. Je crois comprendre qu'un nombre record de ces déclarations ont été prononcées cette année, ce qui prouve que de très nombreux États continuent de considérer que la Conférence du désarmement est très utile, tout en se préoccupant du fait que cela fait bientôt 20 ans qu'elle ne s'est pas acquittée de son mandat de négociation. Le rapport contient également des propos tirés de plusieurs déclarations faites par M. Michael Møller, actuel Secrétaire général de la Conférence du désarmement, notamment celle qu'il a faite au nom du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Je voudrais rappeler les longs échanges qui ont eu lieu entre les membres de la Conférence du désarmement sur la manière exacte dont ces diverses déclarations devaient être évoquées dans le rapport.

Certains membres s'inquiétaient de ce qu'un ton trop négatif dans l'introduction pourrait contribuer à éroder davantage la crédibilité de la Conférence du désarmement. D'autres craignaient qu'un ton plus positif n'escamote les difficultés très concrètes auxquelles elle est confrontée. Je note que ces points de vue contradictoires entre les délégations – entre celles qui, pour ainsi dire, voient le verre à moitié plein et celles qui le voient à moitié vide, tandis que d'autres, de fait, considèrent que le verre ne contient en définitive que très peu de liquide – se sont de nouveau opposés au cours d'une discussion sur plusieurs éléments qui se devaient d'être inclus dans le rapport si nous voulions refléter toute l'évolution qu'a connue la Conférence du désarmement au cours de l'année. Naturellement, tous les membres de la Conférence du désarmement tenaient à juste titre à s'assurer que leur point de vue soit bien relaté dans le rapport. Le problème était cependant que, en 2015, tous ces points de vue étaient plus variés – et souvent plus antinomiques – que jamais.

Pour en revenir au rapport dont nous sommes saisis, je note qu'il fait également référence à la déclaration prononcée par le Président du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). La référence insistante qui est faite à l'UNIDIR dans le rapport reflète à mon sens l'estime que suscite l'Institut et la profonde inquiétude que ressentent les États face au risque de perdre cette ressource indépendante.

Pour ce qui est des travaux de fond de la Conférence, le rapport de 2015 fait état de l'adoption de l'ordre du jour. Il y est aussi indiqué qu'aucun consensus ne s'est dégagé sur le projet de programme de travail présenté pour adoption par le premier Président de la Conférence du désarmement, le Mexique en l'occurrence. J'appelle l'attention de la Commission sur le fait – comme indiqué dans le rapport – que malgré tous les efforts déployés par le Mexique et par les quatre présidents qui se sont succédé, il s'est avéré que 2015 n'a pas été différente des années qui ont précédé. Aucun programme de travail n'a été adopté.

Les efforts pour adopter un programme de travail n'ont pas uniquement été faits par les Présidents de la Conférence du désarmement; la Conférence elle-même a décidé de rétablir cette année un groupe de travail informel d'élaborer un programme de travail. Ce groupe de travail informel s'est réuni deux fois et son rapport final qui a été préparé à titre personnel par la Présidente, a finalement été adopté par la Conférence. Cela a été

perçu par certains comme un pas important fait dans la bonne direction et par d'autres comme révélateur d'ambitions revues à la baisse, une tendance, qui, selon eux, prévaut maintenant au sein de la Conférence du désarmement.

Outre sa décision de rétablir le Groupe de travail informel, la Conférence a aussi adopté un calendrier d'activités. Cette décision a donné lieu à des discussions informelles mais structurées sur quatre questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence : le désarmement nucléaire; l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et les garanties de sécurité négatives. Bien qu'aucun compte rendu de ces réunions n'ait été établi, les présidents respectifs ont chacun préparé un rapport récapitulatif à titre personnel. Ces rapports n'ont pas été adoptés par la Conférence du désarmement, mais ont été officiellement distribués à tous les membres de la Conférence par la présidence néo-zélandaise et seront joints à la version finale du rapport.

À cet égard, j'appelle l'attention des délégations sur le paragraphe 20 du rapport, qui indique que les deux décisions dont je viens de parler

« ont été adoptées par consensus malgré l'importante divergence de vues et les écarts dans l'appui apporté par les délégations pour ce qui est de (...) leur utilité ».

C'est indéniablement le paragraphe du rapport sur lequel l'accord a été le plus difficile à obtenir et sur lequel les négociations se sont étalées en longueur et n'auraient pas abouti sans l'esprit de souplesse qui a prévalu et dont il faut se féliciter. Au bout du compte, on peut considérer que le texte du paragraphe 20 est ce qu'on a fait de mieux ensemble pour que le rapport le reflète, et, bien qu'aucune délégation n'ait officiellement bloqué le consensus sur l'une ou l'autre des deux décisions, ces dernières n'ont pas reçu l'appui de tous les membres.

Je vais aborder brièvement, durant le temps qui me reste, trois autres questions couvertes par le rapport dont la Commission est saisie. La première a trait aux efforts considérables déployés par les présidents qui se sont succédé en 2015 pour essayer d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence. Malheureusement, le fait – reflété dans le rapport – que deux décisions distinctes sur les méthodes de travail ont été bloquées cette année montre que les membres restent

divisés sur les changements nécessaires à apporter, s'il y a lieu, et sur la meilleure façon de le faire. La conséquence est qu'il semble improbable – du moins à moyen terme – que les membres puissent décider d'un commun accord de mener des discussions de fond sur des aspects clefs de son règlement intérieur ou sur leur application concrète, malgré le fait que, comme nous le savons tous, le règlement lui-même balise bien un tel débat – notamment en disposant qu'aucune modification ne pourra être apportée sans consensus.

La deuxième question que je voudrais aborder a trait à l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Comme le rapport l'indique, depuis 1982, des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues de 27 États non membres. Bien que la formulation à ce sujet ne nous mène pas plus loin que le texte des années précédentes relatif à cette question, le rapport fait quand même mention d'un document de travail transmis par le Groupe informel d'États observateurs, dans lequel ces derniers se déclarent favorables à l'organisation d'un débat formel l'année prochaine sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement.

Troisièmement, en ce qui concerne la participation de la société civile aux travaux de la Conférence, je note que le rapport fait brièvement mention du Forum informel de la Conférence du désarmement sur la société civile, tenu au début de l'année sous l'autorité du Secrétaire général par intérim de la Conférence. Le rapport évoque aussi la déclaration faite cette année par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté – seule organisation de la société civile couvrant encore la Conférence – dans laquelle elle a indiqué qu'elle ne couvrirait plus les séances de la Conférence. Il y est aussi indiqué qu'aucun consensus ne s'est dégagé cette année sur un projet de décision visant à renforcer la participation de la société civile à la Conférence du désarmement.

Pour finir, je voudrais dire que la Nouvelle-Zélande est reconnaissante de l'appui que nous avons reçu de la part de tous les collègues de la Conférence du désarmement et de notre secrétariat tout au long de notre présidence, ainsi que de la responsabilité principale de la préparation du rapport et de la résolution qui nous a été confiée. Nous sommes reconnaissants à tous pour cela. Aux côtés du Nigéria, le Président entrant de la Conférence du désarmement, la Nouvelle-Zélande restera à la disposition de toute délégation souhaitant collaborer avec nous pendant l'intersession. Nous

souhaitons au Nigéria et aux autres pays qui vont présider la Commission l'année prochaine plein succès dans l'accomplissement des difficiles tâches qui les attendent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Seck.

M. Seck (Sénégal), Président de la Commission du désarmement : Monsieur le Président, mes premiers propos seront des mots de remerciement à toutes les délégations membres de la Commission du désarmement pour les efforts louables qu'elles ont déployés à la session de fond de 2015 de la Commission du désarmement dans l'espoir d'en faire avancer les travaux en ce début d'un nouveau cycle 2015-2017.

Mais malheureusement, le constat reste le même. Et comme pour les quatre derniers cycles, la Commission n'a pu s'entendre sur un nouvel ordre du jour cette année, malgré les recommandations de la résolution 69/77, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », laquelle résolution, en réexaminant le mandat de la Commission, lui demandait d'intensifier ses consultations en vue de parvenir à un accord sur les points de son ordre du jour d'ici au début de sa session de fond de 2015, en s'attachant à mener des débats ciblés et en gardant à l'esprit la proposition d'inscription d'un troisième point à son ordre du jour. Mais devant la persistance des mêmes divergences, la Commission n'a pu que reconduire le même ordre du jour que les cycles précédents. Et le projet de résolution à soumettre cette année à l'Assemblée générale (A/C.1/70/L.29) nous invite à continuer la réflexion sur les mêmes points de l'ordre du jour, avec comme seule nouveauté par rapport au texte de l'année dernière, le paragraphe 7, qui prend note de la décision de la Commission d'encourager les Présidents de ses deux groupes de travail à poursuivre, pendant l'intersession, les consultations sur les points de l'ordre du jour. Le texte, par ailleurs, encourage la Commission à demander à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement de préparer des notes d'information sur les questions inscrites à son ordre du jour et, le cas échéant, à d'autres experts en désarmement de présenter leurs vues, sur invitation du Président et avec l'approbation de la Commission tout entière. Nous encourageons donc la mise en œuvre de cette disposition qui n'a pu être réalisée malheureusement à la session de 2015.

Si à l'intensification de nos efforts pouvait être ajoutée une réelle volonté politique, il serait encore possible d'organiser une réponse collective et

efficace aux défis auxquels nous sommes confrontés à la Commission du désarmement. Et c'est dans cet esprit que j'exprime l'espoir que la Commission sera en mesure d'adopter, lors de ses prochaines sessions du cycle 2015-2017, des recommandations concrètes sur les questions à son ordre du jour. C'est pour y parvenir que nous souhaitons que le projet de résolution A/C.1/70/L.29, intitulé « Rapport de la Commission du désarmement », que nous soumettons au nom du Bureau de la Commission du désarmement à l'appréciation de la Première Commission, soit adopté sous votre sage conduite, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Gyarmati.

M. Gyarmati (Conseil consultatif pour les questions de désarmement) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais rendre compte aux membres de la Première Commission des activités du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement et des débats de fond que nous avons menés cette année, et ensuite je parlerai brièvement de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Comme les membres de la Commission le savent, le Conseil consultatif est en même temps le Conseil d'administration de l'UNIDIR, mais je ne vais pas entrer dans les détails en ce qui concerne l'UNIDIR car le Directeur de l'Institut est le prochain orateur inscrit sur la liste.

Cette année, le Conseil consultatif a examiné trois questions. La première portait sur le rôle de la maîtrise des armements dans la gestion des conflits. Les membres du Conseil ont noté que si la maîtrise des armements avait parfois joué un rôle dans les efforts de gestion des conflits aux niveaux national et international, cette activité n'avait jamais été considérée, sur un plan conceptuel, comme faisant partie intégrante du régime de maîtrise des armements, étant plutôt envisagée comme une mesure ponctuelle appliquée au cas par cas. Le Conseil a souligné en outre que, si la maîtrise des armements n'était pas prévue dans les mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies, elle en constituait un maillon implicite. La maîtrise des armements a été l'un des éléments de plusieurs opérations de maintien de la paix par le passé, l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (Accord de Dayton) étant l'exemple le plus notable à cet égard.

Le Conseil consultatif a également noté que le mandat de la Mission spéciale d'observation de

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine comportait des mesures intéressantes et nouvelles concernant la maîtrise des armements. Le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité a été largement utilisé et le mandat confié par les accords de Minsk à la mission de l'OSCE était notamment de faciliter, surveiller et vérifier le retrait des armes lourdes.

Cette année, le Conseil a également décidé de formuler des recommandations très concrètes, notamment les recommandations suivantes. Premièrement, le Conseil a recommandé qu'il soit demandé à l'UNIDIR de réaliser une étude en vue de retracer et d'évaluer l'historique des efforts de maîtrise des armements consentis dans le cadre des activités de maintien de la paix, notamment les missions de maintien de la paix des Nations Unies et d'organisations régionales. Sur la base de cette étude, l'UNIDIR devrait élaborer un « manuel » des mesures mises en œuvre par les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les organisations régionales. Deuxièmement, il faut prévoir une formation à la maîtrise des armements et au désarmement dans les activités de planification des missions de maintien de la paix des Nations Unies concernées. Troisièmement, il faut intégrer des spécialistes de la maîtrise des armements et du désarmement dans l'équipe d'experts des missions de maintien de la paix. Et quatrièmement, il faut demander au Bureau des affaires de désarmement de présenter des observations et des recommandations sur les mandats des missions des Nations Unies.

La deuxième question concerne les nouveaux enjeux en matière de désarmement et le rôle grandissant des acteurs non étatiques. Le Conseil a tenté d'identifier le problème inhérent des liens entre les acteurs non étatiques et le désarmement. À ce propos, il a fait observer que le rôle des acteurs non étatiques dans le domaine de la sécurité s'était élargi à l'échelle mondiale depuis la fin de la guerre froide. Le Conseil a également souligné que les crimes et les conflits contemporains les plus meurtriers étaient ceux impliquant des acteurs non étatiques et que les instruments principalement utilisés par les protagonistes étaient des armes légères et de petit calibre. Le Conseil a estimé qu'une approche plus large, plus inclusive et plus stratégique s'imposait face aux groupes non étatiques et a noté à cet égard que les organisations internationales de la société civile avaient fait montre d'un sens exceptionnel de l'initiative dans plusieurs domaines liés au désarmement.

Sous la rubrique « Recommandations », le Conseil a recommandé la mise en place d'une commission des Nations Unies qui, conformément aux principes consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, surveillerait régulièrement, pour en rendre compte, les contenus des manuels scolaires officiels conçus pour diaboliser les individus sur la base de leur race, de leur religion, de leur nationalité ou de leur sexe, les discours prononcés par des dirigeants nationaux visant à alimenter la haine contre d'autres États ou contre des individus au sein même de leurs propres États; les propos tenus en public et dans les médias sociaux ayant pour but de favoriser la discrimination, la division ou la haine pour des motifs de race, d'origine ethnique, de sexe, de culture ou de religion, et aurait également pour mandat d'assurer le suivi des indicateurs de la radicalisation et de l'extrémisme. En outre, le Conseil a demandé au Secrétaire général de lancer un appel à la communauté internationale et aux organisations régionales pour qu'elles renforcent les mécanismes de détection rapide des discours haineux et des activités organisées visant à promouvoir le sectarisme ou l'extrémisme, d'encourager les États à procéder à des évaluations nationales des risques associés à l'extrémisme et à la radicalisation et enfin, de doter le Conseil des droits de l'homme de moyens renforcés pour entreprendre des examens périodiques de la situation dans les États Membres qui sont exposés à la propagande de groupes et de projets extrémistes ou en s'en rendent complices.

La troisième question avait trait aux conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires. Le Conseil a souligné que le débat sur les incidences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires avait pris de l'ampleur au sein des instances internationales et que cette question occupait désormais une place importante dans les discussions mondiales sur les armes et le désarmement nucléaires. Nous avons également noté que le débat, qui n'était au départ qu'une initiative d'États inspirés par les mêmes idéaux, faisait désormais l'objet d'un grand intérêt, comme en avaient témoigné, entre autres, les discussions tenues lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015. Les membres du Conseil ont examiné les questions relatives à l'applicabilité de l'approche humanitaire au désarmement nucléaire, mentionnant les précédents que constituaient les processus d'Ottawa et d'Oslo, inspirés par des pays partageant les mêmes idéaux et souhaitant

œuvrer ensemble à l'interdiction des mines terrestres et des armes à sous-munitions.

Le Conseil a fait les recommandations suivantes. Premièrement, il a souligné l'importance de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Deuxièmement, il a fait observer que les conséquences humanitaires de tout recours à l'arme nucléaire devaient faire l'objet d'une étude plus approfondie et a recommandé qu'une telle étude soit entreprise. Troisièmement, le Conseil a recommandé que les États dotés d'armes nucléaires renforcent l'information et la transparence concernant leurs éventuelles mesures de sécurité, afin de donner des assurances quant aux efforts qu'ils déploient pour limiter les risques. Des études comparatives et des examens par les pairs pourraient être des mesures additionnelles utiles, eu égard aux préoccupations en matière de sûreté et de sécurité liées aux armes nucléaires. Enfin, le Conseil a recommandé l'ouverture d'un débat, dans les instances compétentes, sur la façon dont la dissuasion nucléaire tenait compte ou pourrait tenir compte des préoccupations d'ordre humanitaire.

Il y a un an, lorsque, en notre qualité de Conseil d'administration de l'Institut, j'avais informé la Première Commission de la situation très difficile dans laquelle se trouvait l'UNIDIR, j'avais appelé l'attention sur deux groupes de questions en suspens qui nous préoccupaient (voir A/C.1/69/PV.9). Le premier groupe concernait les problèmes financiers de l'UNIDIR, que je ne vais pas décrire en détail ici, tandis que la deuxième série de questions avait trait aux questions d'ordre administratif, comme le statut du personnel et d'autres questions connexes.

Je suis ravi d'annoncer que nous avons fait des progrès en ce qui concerne le premier groupe de questions et que nous avons pratiquement réglé toutes les questions en suspens relevant du deuxième groupe. Les problèmes administratifs de l'UNIDIR ont donc été résolus, grâce aux efforts considérables consentis par le Secrétaire général, qui s'est personnellement engagé dans ce processus, et par ses collaborateurs, à savoir M. Kim Won-soo et M^{me} Susana Malcorra, qui ont apporté une contribution très importante. Je voudrais saisir cette occasion pour les remercier, ainsi que tous ceux qui ont participé à ce processus. En effet, nous pouvons maintenant affirmer que l'avenir de l'UNIDIR n'est plus menacé par ces questions administratives.

Dernier point, mais non des moindres, je tiens à remercier le Directeur de l'UNIDIR, M. Jarmo

Sareva, qui était prêt à prendre les rênes de cet institut dont les perspectives étaient extrêmement sombres. Aujourd'hui, un an plus tard, grâce, dans une large mesure, à ses efforts, la situation s'est améliorée et l'avenir de l'UNIDIR semble bien plus radieux. Nous espérons qu'à la fin de l'année, nous aurons la quasi-certitude que l'Institut continuera de servir les Nations Unies comme il l'a fait jusqu'à présent, voire mieux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Sareva.

M. Sareva (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que de prendre de nouveau la parole devant la Première Commission.

J'aurais aimé que mon intervention porte principalement sur les travaux de fond menés par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Nous avons en effet réalisé des travaux de fond importants, malgré les nombreuses difficultés auxquelles l'Institut s'est heurté. J'espère sincèrement que 2015 et la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et de la Première Commission seront la dernière fois où le Directeur de l'UNIDIR, le Président du Conseil consultatif et notre personnel concentreront autant leur attention et celle des membres de la Commission sur la situation financière de l'UNIDIR.

Je passerai rapidement en revue les difficultés auxquelles l'UNIDIR se heurte, et décrirai la situation telle quelle est, bien que nous l'ayons déjà évoquée à maintes reprises, à Genève et ici.

Tout d'abord, depuis de nombreuses années, il y a une réduction des contributions non préaffectées versées par les États Membres au budget de base des opérations ou fonctions institutionnelles de l'UNIDIR. Les dépenses couvertes sont principalement les traitements du personnel essentiel et comprennent certains frais que nous devons régler à l'ONU pour des services tels qu'un appui informatique.

Deuxièmement, les États Membres ont de plus en plus de difficultés à justifier auprès de leur Trésor public que l'argent des contribuables soit utilisé pour financer des activités institutionnelles de ce type. Il s'agit d'une tendance mondiale observée depuis au moins 10 ans.

Troisièmement, la crise financière à laquelle la plupart des gouvernements doivent faire face signifie que le montant total des fonds disponibles se réduit et

que le financement d'activités telles que des projets est privilégié par rapport à la fourniture d'un appui général. Les donateurs non gouvernementaux tels que les grandes fondations financent également des projets, et non des activités de base.

Quatrièmement, cette tendance a été accentuée par la baisse en termes constants de la subvention allouée au titre du budget ordinaire de l'ONU. En dollars, la subvention s'élevait à 220 000 dollars par an il y a 25 ans. Elle est aujourd'hui inférieure à 290 000 dollars. En 25 ans, il y a eu une hausse de 70 000 dollars environ et, dans le même temps, le dollar a perdu énormément de valeur par rapport au franc suisse, la monnaie utilisée pour la plupart de nos activités. Les États Membres sont depuis longtemps au courant du problème, à savoir que la valeur réelle de la subvention a baissé.

Outre les effets de la baisse des contributions, que ce soit la subvention imputée sur le budget ordinaire de l'ONU ou les contributions non préaffectées des États Membres pour les dépenses de base, Umoja et la pleine application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) font que des dépenses supplémentaires devront être couvertes à compter du 1^{er} novembre. Les États Membres, et je les en félicite, ont toutefois continué d'investir dans des projets et activités de l'UNIDIR, par le biais de fonds préaffectés au financement de projets, démontrant une demande soutenue du travail de l'UNIDIR et un intérêt constant pour ses activités.

Je vais maintenant aborder rapidement les mesures prises pour surmonter cette convergence de problèmes.

Tout d'abord, le budget des opérations a été réduit au fil des ans par l'externalisation de toutes les fonctions institutionnelles non essentielles, c'est-à-dire celles qui peuvent être assumées par d'autres prestataires de services, entraînant la perte de 4,5 postes à plein temps. Deuxièmement, pour réduire encore plus les dépenses, en 2011, le poste de directeur adjoint a été déclassé de D-1 à P-5. Les services d'appui, y compris l'informatique, les communications et les publications, ont été externalisés ou supprimés. Troisièmement, l'UNIDIR a créé un fonds autorenouvelable, le Fonds de stabilité, pour disposer des liquidités nécessaires pour opérer dans le cadre d'Umoja.

De plus, pour répondre aux besoins des clients, et tenir compte de leurs priorités de financement et

des nouvelles possibilités offertes par les nouvelles technologies, l'UNIDIR a modifié ses produits : moins d'ouvrages, plus d'analyses succinctes et plus d'outils concrets.

Mon prédécesseur a également tenté de mettre en place une gestion des effectifs et un organigramme différents en vue de disposer d'une expertise en interne, nécessaire pour proposer de nouveaux financements et mettre en place des réseaux, mais, hélas, ce modèle s'est avéré non viable au plan financier et j'ai décidé de l'abandonner. Nous avons en outre activement sensibilisé les États Membres aux difficultés et au caractère intenable de la situation actuelle dans le rapport annuel du Directeur, les rapports du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, ainsi que dans le cadre de réunions du Groupe des Amis de l'UNIDIR organisées en France par la France – dont je tiens à saluer le rôle – et des exposés réguliers présentés par le Directeur à Genève et à New York de même que, bien entendu, dans le cadre de réunions d'information bilatérales.

Les États Membres se sont mobilisés à l'appui de l'UNIDIR en versant des contributions au Fonds de stabilité et ont apporté un nouvel appui au budget des opérations institutionnelles ou aux fonds non préaffectés pour les dépenses de base. L'Australie et la Suisse ont toutes deux apporté des contributions importantes au Fonds de stabilité. Les États Membres ont également clairement appuyé l'Institut dans leurs déclarations officielles annuelles à la Première Commission. Je tiens à remercier les États Membres qui l'ont fait de leur appui et de la résolution quinquennale sur l'UNIDIR déposée à l'Assemblée générale. À titre personnel, je considère que tout cet appui apporté durant une période difficile au niveau économique pour nos donateurs a été une leçon de modestie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'UNIDIR a exposé ses vues au Secrétaire général et, à cet égard, je tiens à remercier le Président de notre conseil d'administration, l'Ambassadeur István Gyarmati, de son ferme appui et de son leadership énergique. Les Hauts-Représentants pour les affaires de désarmement, M^{me} Kane d'abord puis M. Kim, ainsi que le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres hauts responsables au Secrétariat ont également joué un rôle actif. De plus, des observations ont été faites de manière continue aux services compétents du système des Nations Unies, y compris la Division de la planification des programmes

et du budget et les différents services de l'Office des Nations Unies à Genève.

Enfin, avant cela, en 2005, le Bureau des services de contrôle interne, avait publié un rapport d'audit recommandant que l'UNIDIR, avec l'appui de son Conseil d'administration, « s'efforce d'obtenir un appui financier renforcé du budget ordinaire ». Il existe trois sources de financement de nos dépenses opérationnelles : premièrement, les contributions non préaffectées des États Membres, et j'ai déjà signalé la tendance à la baisse qui, selon moi, n'est pas en train de s'inverser; deuxièmement, les fonds pour les frais généraux du budget, et nous avons atteint une certaine limite à cet égard puisque les États Membres, nos donateurs, ne sont pas en mesure de payer un pourcentage plus élevé des coûts administratifs; et troisièmement, la subvention imputée sur le budget ordinaire.

L'objectif d'une hausse de la subvention inscrite au budget ordinaire de l'ONU par l'intermédiaire de la Cinquième Commission serait d'enrayer la baisse du pouvoir d'achat de départ au titre de la subvention. J'ai déjà donné des chiffres pour faire comprendre plus facilement à quel point il a baissé. Une telle compensation couvrirait les dépenses liées à la plus grande partie du personnel essentiel de l'Institut. Néanmoins, nous sommes pleinement conscients que le Statut plafonne également la subvention.

Avec le ferme appui du Conseil d'administration et de l'équipe de direction de l'Organisation, nous avons tenté de régler les principaux problèmes posés par Umoja et les normes IPSAS. Comme vient de le dire le Président du Conseil d'administration, bon nombre de ces problèmes, si ce n'est tous, ont été réglés. Je suis extrêmement reconnaissant au Secrétariat, y compris le Département de la gestion, d'avoir fait preuve de souplesse et de bon sens en appliquant des politiques et des règles anciennes et nouvelles.

À cet égard, je note avec satisfaction que, hier, l'Ambassadeur Gyarmati et moi-même avons été informés par le Contrôleur de l'ONU que, contrairement à l'avis donné précédemment, l'UNIDIR continuera de figurer dans le Volume I des rapports d'audit annuels du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Pour la Première Commission, cela ne donne pas beaucoup d'indications mais, concrètement, cela signifie que nous éviterons, pour le moment au moins, les coûts élevés de la préparation de nos rapports financiers et que nous n'aurons pas à réaliser un audit distinct.

Ces trois dernières années, moins de 20 États ont versé des contributions non préaffectées à l'UNIDIR. En 2014, elles s'élevaient à environ 475 000 dollars. En 2015, les dépenses de base représentent plus de 1 million de dollars. Une subvention plus élevée serait donc un élément essentiel d'une solution durable et à plus long terme.

Je me rends compte que je vais bientôt dépasser mon temps de parole de 10 minutes. Je terminerai donc en remerciant ceux qui soutiennent l'UNIDIR, grands et petits, de leurs contributions et de leur appui politique. Même les petites contributions à notre budget, en particulier de la part de pays qui n'ont pas de moyens importants, sont extrêmement importantes, des contributions qui illustrent leur attachement à l'UNIDIR, à son Statut et au mandat qui lui a été confié dans le cadre de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Sans eux, nos donateurs, nous n'existerions pas.

Je tiens enfin à remercier également le personnel de l'UNIDIR. Pour la plupart, il sert depuis longtemps l'Institut avec un dévouement et une intégrité inentamés, en dépit de contrats obsolètes et irréguliers offrant peu d'avantages. Fort heureusement, ces derniers ont été éliminés. On pourrait penser qu'il est éculé de dire que le principal atout d'une organisation réside dans son personnel, mais dans le cas de l'UNIDIR, qui ne dispose de pas grand-chose d'autre que la générosité de ses donateurs et le dévouement de son personnel, ce n'est certainement pas un cliché.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent suspendre la séance pour permettre aux intervenants de prendre part à une séance officieuse de questions-réponses.

La séance, suspendue à 16 h 10, est reprise à 16 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de toutes les délégations, je remercie les intervenants de leurs déclarations.

Je donne maintenant la parole aux orateurs inscrits sur la liste évolutive consacrée au groupe de questions intitulé « Mécanisme de désarmement ».

M. Primasto (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés pour faire une déclaration sur le mécanisme de désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés reste préoccupé par l'érosion continue du multilatéralisme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le Mouvement est résolu à continuer de promouvoir le multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations dans ces domaines et seule approche durable pour traiter de ces questions, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement souligne l'importance du mécanisme multilatéral de désarmement, qui comprend la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, instance délibérante et organe subsidiaire de l'Assemblée générale, et la Première Commission. Il insiste sur la nécessité de préserver et de renforcer la nature, le rôle et l'objectif de chacun des rouages de ce mécanisme.

Notre objectif commun est d'accroître l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. En s'appuyant sur son règlement intérieur et ses méthodes de travail actuels, ce mécanisme a donné naissance à des traités et des directives qui font date. De l'avis du Mouvement, la principale difficulté réside dans l'absence de volonté politique de la part de certains États de progresser, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme l'importance que revêt la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et appelle encore une fois la Conférence à convenir par consensus et sans plus tarder d'un programme de travail équilibré et complet qui prenne en considération les intérêts de tous les États en matière de sécurité. À cet égard, le Mouvement réaffirme l'importance du principe figurant dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, selon lequel « l'adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit ».

Tout en saluant les efforts accomplis pendant la session de 2015 de la Conférence du désarmement pour élaborer un programme de travail, conformément à la décision prise par la Conférence du désarmement, figurant dans le document CD/2022, de rétablir le groupe de travail informel, le Mouvement prend note

des travaux du groupe de travail informel au cours des réunions qu'il a tenues pendant la session de 2015 de la Conférence du désarmement. Le Mouvement prend note également des discussions structurées informelles qui ont eu lieu pendant la session de 2015 de la Conférence du désarmement sur les questions à son ordre du jour, conformément au calendrier des activités figurant dans le document CD/2021. Le Mouvement encourage tous les États à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence du désarmement puisse s'acquitter de son mandat de négociation.

Afin d'insuffler un nouvel élan aux efforts de désarmement à l'échelle mondiale, le Mouvement demande que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction, comme le demande la résolution 69/58, déposée par le Mouvement. Ce dernier appuie le document de travail présenté par l'Indonésie au nom des États membres du Groupe des 21, sur le suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire tenue en 2013, document publié sous la cote CD/2032.

En ce qui concerne la Commission du désarmement, le Mouvement regrette que, depuis 2000, elle n'ait pas été en mesure d'aboutir à un accord sur quelque recommandation que ce soit du fait de l'absence de volonté politique et de l'inflexibilité de certains États dotés d'armes nucléaires, et ce, malgré le rôle constructif joué par le Mouvement et les propositions concrètes qu'il a avancées au cours des négociations, en particulier au sein du Groupe de travail chargé de formuler des recommandations en vue d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires. Le Mouvement demande aux États Membres de l'ONU de faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour permettre à la Commission de convenir de résultats de fond au cours du cycle actuel.

Pour sa part, le Mouvement est disposé à contribuer de manière constructive à faire progresser les questions relatives au désarmement inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies et à explorer les moyens de renforcer le mécanisme de désarmement. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme qu'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations

Unies consacrée au désarmement reste l'instance la plus appropriée pour promouvoir les priorités définies par la première session extraordinaire sur le sujet.

Le Mouvement souligne que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement doit être renforcé comme il convient et que ses fonctions de recherche et d'information doivent être étendues en conséquence, comme en dispose le document final de la première session extraordinaire.

Cette année, le Mouvement présente une nouvelle fois le projet de résolution intitulé « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération » (A/C.1/70/L.9), ainsi qu'un projet de décision sur le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Mouvement des pays non alignés espère une fois de plus obtenir l'appui de tous les États Membres pour que les projets de résolution et de décision susmentionnés puissent être adoptés sans être mis aux voix.

Étant donné la nécessité fondamentale de faire montre d'une volonté politique aux fins de l'efficacité du mécanisme de désarmement, le Mouvement exhorte tous les pays à œuvrer de concert, à coopérer davantage et à donner la preuve concrète de leur volonté de faire en sorte que le mécanisme de désarmement puisse de nouveau, dans un avenir proche, faire valoir son potentiel afin de faire progresser la paix et la sécurité au bénéfice du monde entier.

M^{me} Moyano (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

Les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité internationales rendent indispensable de disposer d'un mécanisme multilatéral robuste, dans le cadre des Nations Unies, pour les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération. À cet égard, l'UNASUR renouvelle son attachement au mécanisme établi par la première session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, qui a introduit un ensemble d'organes aux fonctions différentes mais complémentaires, lesquels ont constitué ce que l'on appelle le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, dont l'objectif est de renforcer le rôle joué par l'Organisation dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

Dans le même sens, l'UNASUR tient à souligner les progrès réalisés par ledit mécanisme, tels qu'ils sont reflétés dans les divers instruments internationaux qui constituent des jalons importants du droit international, comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques. De l'avis de l'UNASUR, toute tentative visant à réformer le mécanisme multilatéral de désarmement doit être menée de façon globale, dans le cadre d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nous sommes très préoccupés par le fait que, depuis 17 ans, les États membres de la Conférence du désarmement, seule instance de négociations multilatérales sur le désarmement, ont été dans l'incapacité de convenir d'un programme de travail pour procéder à un examen de fond des questions inscrites à son ordre du jour. L'UNASUR demande instamment à tous les membres de la Conférence du désarmement de faire montre d'une plus grande volonté politique afin que puissent commencer les travaux de fond, avec l'adoption et la mise en œuvre d'un programme équilibré et complet qui permettrait de mener des négociations et d'avancer sur les questions inscrites à son ordre du jour, notamment celles liées au désarmement nucléaire.

À cet égard, l'UNASUR se félicite de l'établissement au sein de la Conférence du désarmement d'un groupe de travail informel, coprésidé par la Finlande, ayant pour mandat d'élaborer un programme de travail solide et permettant une mise en œuvre graduelle. Nous demandons à la Conférence du désarmement de sortir de cette impasse qui dure et de créer un comité spécial sur le désarmement nucléaire en vue d'entamer des négociations sur une convention sur les armes nucléaires.

Nous voudrions à cet égard rappeler la teneur du message que le Secrétaire général a adressé en janvier 2015 à la Conférence du désarmement, dans lequel il signalait que

« La communauté internationale ne peut tout simplement pas se permettre une Conférence du désarmement qui ne nous aide pas à avancer vers l'objectif d'un monde plus sûr ».

Il a également rappelé à la Conférence sa vocation à négocier et qu'en définitif, son efficacité sera jugée à l'aune d'un seul critère : son aptitude à conclure des traités sur le désarmement.

À cet égard, nous renouvelons notre appui à la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire et à une convention sur les armes nucléaires, assortie d'un système de vérification efficace. Pour l'UNASUR, une telle convention doit être négociée dans le cadre du système multilatéral actuel, soit à la Conférence du désarmement soit, si cela n'est pas possible, à l'Assemblée générale. L'UNASUR est convaincue que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires est leur élimination totale. Tant que cet objectif n'aura pas été atteint, les États non dotés d'armes nucléaires devront recevoir de la part des États dotés de telles armes des garanties claires, sans conditions et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires.

Une autre mesure provisoire serait la négociation d'un traité multilatéral et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, incluant un régime international de vérification et répondant aux objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Nous observons avec préoccupation le risque d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. C'est pourquoi nous réaffirmons qu'il importe de négocier un instrument juridiquement contraignant en la matière, afin de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Nous réaffirmons également qu'il faut respecter scrupuleusement le régime actuel régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, lequel reconnaît que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire dans l'intérêt de toute l'humanité et à des fins pacifiques.

M^{me} Stoeva (Bulgarie), Vice-Présidente, assume la présidence.

L'UNASUR se félicite des efforts déployés par S. E. M. Fodé Seck, Ambassadeur du Sénégal et Président de la Commission du désarmement pour sa session de fond de 2015, pour parvenir à un accord sur l'ordre du jour pour le cycle triennal, mais déplore l'absence de progrès à la Commission du désarmement et le fait que ses groupes de travail sur le désarmement, la non-prolifération des armes nucléaires et les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques n'aient formulé aucune recommandation de fond. Nous espérons qu'à la session de 2016 de la Commission, tous les États feront montre de davantage

de volonté politique, de souplesse et de coopération. À cet égard, l'UNASUR appelle les États Membres à tout mettre en œuvre pour que cet organe délibérant des Nations Unies puisse arriver à faire des recommandations de fond sur les questions de désarmement.

Enfin, l'UNASUR tient à saluer le travail accompli par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, institut autonome chargé de mener des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes connexes et de promouvoir la participation des États aux efforts de désarmement. Nous reconnaissons aussi qu'il importe d'améliorer l'interaction de la Conférence avec la société civile et la participation de celle-ci aux efforts de désarmement et de non-prolifération.

M. Mahfouz (Égypte) (*parle en arabe*) : La République arabe d'Égypte a l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'ensemble des membres de la Ligue des États arabes.

Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'insistance du Groupe des États arabes sur l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est inextricablement liée à son attachement de principe au désarmement nucléaire en tant que priorité absolue afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, et ce conformément à la décision de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1978 consacrée au désarmement.

Le Groupe des États arabes rappelle encore une fois que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement ne se fonde que sur les résultats des sessions extraordinaires et ne peut être modifié qu'au travers d'une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée spécifiquement à cette question.

Par conséquent, le Groupe des États arabes appuie la position du Mouvement des pays non alignés, qui demande depuis des années la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement compte tenu de la façon dont la situation a évolué depuis la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1988, jusqu'à ce jour, à savoir de nombreux reculs en matière de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi il nous appartient de mener un examen complet de mécanisme

de désarmement de l'ONU et de le moderniser le plus rapidement possible en tenant une nouvelle session extraordinaire consacrée au désarmement. À cet égard, le Groupe des États arabes appelle tous les États Membres à contribuer positivement à la réalisation d'un consensus international sur les objectifs et l'ordre du jour de cette session extraordinaire.

Le Groupe des États arabes se félicite des efforts faits par la Conférence du désarmement à Genève pendant sa session de 2015, mais il nous faut réitérer encore une fois qu'il importe de permettre à la Conférence, en tant que seule instance de négociation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, de jouer son rôle. Nous affirmons aussi que le blocage actuel des travaux de la Conférence n'est pas dû à une déficience du mécanisme de la Conférence mais plutôt à un manque de volonté politique de la part des États membres influents. C'est pourquoi le Groupe des États arabes insiste sur la nécessité de préserver le rôle majeur de la Conférence du désarmement.

Les quatre questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, à savoir le désarmement nucléaire, un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives, sont toutes étroitement liées et conformes aux objectifs internationaux dans ce domaine, étant donné qu'elles sont toutes partie d'un ordre du jour intégré de désarmement nucléaire. Aucune d'elles ne doit primer sur les autres ou être abordées, pour certaines, sous l'angle de la non-prolifération au détriment d'une approche de désarmement globale. Cela s'applique également au projet de traité interdisant la production de matières fissiles, lequel doit aussi à notre avis aborder la question des stocks de ces matières accumulés par les États dotés d'armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes se dit déçu qu'aucun consensus ne se soit dégagé à la Commission du désarmement sur aucune des recommandations faites depuis 2000 du fait de l'absence de volonté politique et des positions inflexibles de certains États dotés d'armes nucléaires, qui bloquent ouvertement tout consensus à cet égard. Le Groupe des États arabes n'a ménagé aucun effort pour parvenir à un consensus et a joué un rôle constructif, notamment dans le contexte des efforts multilatéraux en faveur de la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Par conséquent, le Groupe réaffirme que les États dotés d'armes nucléaires en particulier doivent faire preuve de volonté politique et de souplesse pour que la

Commission du désarmement puisse se mettre d'accord sur des conclusions de fond durant la session en cours, notamment sur la question prioritaire du désarmement nucléaire.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Kos (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association, et candidat potentiel; l'Islande, pays membre de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Nous sommes un fervent partisan de l'Organisation des Nations Unies et d'un multilatéralisme efficace. Le rôle joué et la contribution apportée par le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, dont les différentes composantes se renforcent mutuellement, demeurent essentiels et irremplaçables. Les organes délibérants et de négociation mis en place sous les auspices de l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement doivent améliorer leurs performances et obtenir des résultats conformément à leurs mandats. Alors que nous poursuivons ces objectifs, il est essentiel et urgent que nous continuions à mettre l'accent sur le renforcement du rôle, de l'autorité, de l'efficacité et de l'efficience de l'Assemblée générale et de sa Première Commission.

Nous pouvons envisager de prendre certaines mesures concrètes pour améliorer les pratiques, les méthodes de travail et l'efficacité de la Commission. Nous pensons que la Première Commission doit servir de cadre à des échanges ouverts et pertinents, être à même de faire face aux défis actuels liés à notre sécurité collective et élaborer des mesures concrètes à cette fin. Elle doit concentrer ses efforts sur les questions d'actualité les plus pertinentes. Nombre de ses résolutions sont répétitives et nous devons envisager la possibilité de les examiner à des intervalles plus longs, de manière équilibrée, afin d'alléger l'ordre du jour chargé de la Commission. Nous saluons et appuyons les efforts déployés par le Président à cet égard.

La Conférence du désarmement, conformément à son mandat, a pour rôle essentiel de négocier les traités multilatéraux sur le désarmement. Nous sommes préoccupés par le fait qu'une fois de plus, elle n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail ni d'entamer des négociations. Alors que la Conférence du désarmement poursuit ses efforts en vue de la reprise des négociations, la reconstitution d'un groupe de travail informel chargé d'aider à l'élaboration d'un programme de travail a permis d'explorer de nouvelles options, et nous félicitons le Coprésident pour les efforts consentis à cet égard. Les discussions structurées et de fond sur les quatre principaux éléments au titre du calendrier des activités, ainsi que les autres réunions tenues sous la présidence néerlandaise, ont donné lieu à des échanges approfondis, en particulier durant les séances consacrées à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, qui ont été coordonnées respectivement par l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Nous tenons à réitérer notre engagement de longue date en faveur de l'élargissement de la Conférence. Nous soulignons qu'il importe de poursuivre les consultations concernant l'augmentation du nombre de ses membres et nous sommes très favorables à l'organisation d'un débat officiel sur cette question, comme l'ont demandé les États observateurs, ainsi qu'à la nomination d'un coordonnateur spécial à cet égard. Nous nous félicitons du renforcement des échanges entre la société civile et la Conférence du désarmement, et nous espérons que d'autres mesures seront prises à l'avenir pour permettre aux organisations non gouvernementales et aux institutions de recherche de contribuer davantage aux travaux de la Conférence, sans exclusion.

L'ouverture immédiate et la conclusion rapide dans le cadre de la Conférence du désarmement de négociations sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y est énoncé, continuent à faire partie des priorités absolues de l'Union européenne. Nous appelons tous les États membres de la Conférence du désarmement à entamer les négociations sur ce traité dans les plus brefs délais et l'examen des autres questions inscrites à l'ordre du jour, conformément au programme de travail qui a été adopté et publié sous la cote CD/1864. Nous invitons tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas

encore fait à déclarer et à appliquer immédiatement un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier (A/70/81). Ce rapport reflète les différents points de vue et recense les points de convergence et de divergence sur les aspects essentiels d'un éventuel traité et devrait servir de base au lancement rapide de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur cette question importante.

Nous saluons le rôle important que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer en tant qu'organe délibérant de l'Assemblée générale dans le domaine du désarmement, créé par l'Assemblée à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Malheureusement, depuis 1999, elle n'a pas été capable de s'acquitter de son mandat ni de produire des résultats tangibles. La session de cette année a marqué le début d'un nouveau cycle de trois ans. Nous sommes favorables à un ordre du jour plus précis, qui, à notre avis, permettrait à la Commission de formuler des recommandations fondées sur le consensus et de jouer à nouveau le rôle qui lui a été attribué. Nous sommes également favorables à l'augmentation du nombre de questions inscrites à son ordre du jour, ce qui pourrait créer des conditions permettant de sortir de l'impasse actuelle et permettre à la Commission d'examiner les nouvelles évolutions dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement.

Enfin, nous tenons à souligner l'importance de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui est une institution autonome du mécanisme de désarmement. Depuis 35 ans, l'UNIDIR apporte son appui à la communauté internationale, en menant des recherches indépendantes et approfondies sur les questions de sécurité et les perspectives de désarmement et de non-prolifération. L'Union européenne et ses États membres ont soutenu ses travaux importants à de nombreuses reprises, y compris sur le plan financier. Nous sommes très préoccupés par les difficultés auxquelles se heurte actuellement cette institution. Il est essentiel d'y

remédier si nous voulons donner à l'UNIDIR les moyens de renforcer sa gestion et sa stabilité financière et de continuer à s'acquitter de son mandat pour répondre aux attentes des États Membres et faciliter les progrès en matière de désarmement.

M. Ait Abdeslam (Algérie) (*parle en anglais*) : L'Algérie s'associe pleinement aux déclarations qui ont été faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes.

L'Algérie est très attachée au programme multilatéral de désarmement et au renforcement du mécanisme de désarmement. Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvent les instances compétentes, il est essentiel que les États Membres fassent preuve de volonté politique pour revitaliser efficacement et durablement les organes de désarmement des Nations Unies. Dans ce contexte, il importe de préserver la nature, le rôle et le mandat de toutes les composantes du mécanisme de désarmement, tout en améliorant leur efficacité. Même si toutes ces composantes sont confrontées à des défis similaires, la réalité est que la principale difficulté découle de l'absence de volonté politique de la part de certains États Membres, ce qui fait qu'il est impossible de parvenir à des progrès et à des résultats concrets.

Bien que la Commission du désarmement se soit montrée incapable d'adopter des recommandations concrètes depuis un certain nombre d'années, l'Algérie tient à réaffirmer son attachement au mandat de la Commission, seul organe délibérant, spécialisé et universel du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Par conséquent, nous continuons d'appuyer pleinement les travaux de la Commission et nous appelons tous les États Membres à faire preuve de volonté politique et de souplesse pour lui permettre de formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour pour le cycle en cours.

Par ailleurs, l'Algérie attache une grande importance à la Conférence du désarmement. Compte tenu de l'importance cruciale des questions inscrites à son ordre du jour, nous sommes vivement préoccupés par l'absence de consensus en vue de l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré. L'impasse actuelle porte particulièrement atteinte aux intérêts des États non dotés d'armes nucléaires. Nous pensons qu'elle ne peut pas être attribuée à une défaillance intrinsèque de ce mécanisme institutionnel et qu'elle

n'est pas inhérente à son mode de fonctionnement. Cette impasse ne peut être attribuée ni à son règlement intérieur, dont la règle du consensus, ni à l'ordre du jour de la Conférence. La règle du consensus est en fait un moyen de protéger les intérêts de sécurité nationale de tous les États Membres, et pas seulement ceux des plus puissants. Il convient également de rappeler que la Conférence du désarmement a été d'un apport indéniable au désarmement multilatéral. La Conférence du désarmement ne peut toutefois reprendre ses travaux de fond que si les États Membres manifestent la volonté politique nécessaire pour parvenir à des solutions collectives à même de prendre en charge réellement les défis posés à la sécurité de tous.

Nous considérons que la Conférence du désarmement est en mesure de sortir de l'impasse si tous ses États membres peuvent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour accomplir des progrès dans l'examen de la question du désarmement nucléaire à l'échelle mondiale. Nous continuons également de penser que le meilleur exemple de l'aptitude des membres de la Conférence du désarmement à dégager un compromis a été l'adoption par consensus, en mai 2009, sous la présidence algérienne, de la décision CD/1864 relative à la définition d'un programme de travail.

Dans le même temps, tout en saluant les efforts déployés à la session de 2015 de la Conférence du désarmement, en particulier l'adoption de la décision CD/2022 sur le rétablissement d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer le programme de travail, l'Algérie réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, la seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement. L'Algérie est prête à œuvrer de manière constructive avec tous les États Membres au programme de désarmement des Nations Unies et aux moyens de revitaliser et de renforcer le mécanisme de désarmement. À cet égard, nous réitérons notre appui à l'organisation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en vue d'examiner toutes les questions de désarmement et de réaffirmer la vocation du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement.

En outre, ma délégation reconnaît la contribution et le soutien pertinents fournis aux États Membres par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), créé par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'Algérie tient à exprimer son soutien à l'UNIDIR en tant qu'institution autonome chargée

d'effectuer des recherches indépendantes sur les questions de désarmement et questions connexes.

Enfin, l'Algérie réaffirme la nécessité de renforcer le dialogue et la coopération entre la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement.

M^{me} Janjua (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'associe à la déclaration faite plus tôt par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous nous associons également à la déclaration que fera ultérieurement le représentant de la Fédération de Russie au nom des États qui ont fait part de leur intérêt à appuyer la Conférence du désarmement.

Les efforts communs pour contrôler, réglementer et, à terme, réduire le nombre d'armes classiques et non classiques ont toujours exigé des mécanismes de négociation concertés et efficaces. L'ONU a donc mis en place, au siècle dernier, le dispositif le plus important, fondé sur le consensus, visant à négocier des conventions et des traités relatifs à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. Le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, tel que nous le connaissons, a été créé par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, il y a 37 ans. La première règle définie à l'époque en ce qui concerne ce mécanisme était que :

« [l']adoption de mesures de désarmement doit se faire de façon équilibrée et équitable, de sorte que le droit à la sécurité de chaque État soit garanti et qu'aucun État ou groupe d'États n'en retire des avantages par rapport à d'autres à quelque stade que ce soit. » (S/10-2, par. 29).

L'objectif principal de la création de la Conférence du désarmement était le désarmement nucléaire – un point sur lequel aucun progrès n'a été permis par certaines grandes puissances au cours des 32 dernières années. Les principaux pourfendeurs de la Conférence du désarmement sont ceux-là mêmes qui traînent les pieds sur les questions les plus importantes du désarmement nucléaire : les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ces pays ont également joué un rôle majeur pour faire en sorte que la Conférence du désarmement demeure inactive pendant des décennies et que les discussions restent au point mort à la Commission du désarmement. Ils se préoccupent uniquement des progrès enregistrés sur une seule question à la Conférence du désarmement,

et ne se soucient guère des trois autres grandes questions inscrites à son ordre du jour.

Les difficultés auxquelles se heurtent l'ordre du jour et le mécanisme international du désarmement ne touchent pas exclusivement la Conférence. Ces 10 dernières années, plusieurs mesures ont été prises pour rationaliser et améliorer les méthodes de travail de la Première Commission. Les principaux objectifs de ces efforts étaient non seulement de renforcer l'efficacité et l'efficacité de la Commission, mais également d'obtenir des résultats. Nous suivons depuis maintenant plus de 10 ans un programme de travail plus dépouillé. Pourtant, malgré toutes ces mesures visant une plus grande efficacité, l'efficacité, l'autorité et les résultats de la Première Commission font clairement problème. Les faits semblent indiquer que l'ordre du jour et le mécanisme du désarmement, pour ce qui concerne la Première Commission, sont tout autant dans l'impasse qu'à la Conférence du désarmement. Plus important encore, les changements dans les méthodes de travail n'ont pas non plus donné de résultats sur le fond, c'est-à-dire qu'aucun progrès n'a été fait concernant la question prioritaire du désarmement nucléaire.

La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies n'a pas non plus réussi à s'entendre sur une quelconque recommandation ou ligne directrice depuis plus de 15 ans. Les divergences de vues et de priorités entre les États Membres sont tellement profondes qu'il est arrivé que la Commission ne puisse même pas convenir de la formulation du point de son ordre du jour relatif au désarmement nucléaire.

Certes, il est toujours possible de faire mieux, mais la vraie question selon nous est de savoir faire face à la dynamique politique et aux faits nouveaux en dehors des salles de conférence de l'ONU. Il est évident que d'autres pans du dispositif de désarmement sont confrontés au même type de difficultés.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer que les problèmes que connaît le mécanisme pour le désarmement ne sont pas liés à des questions d'organisation ou de procédure mais au climat politique externe qui influe sur les instances du mécanisme.

Pour avancer à la Conférence du désarmement et dans d'autres instances du mécanisme pour le désarmement, il est indispensable de tenir compte des préoccupations de tous les États en matière de sécurité et d'y répondre. C'est le seul moyen de sortir la Conférence de l'impasse et de revitaliser le mécanisme pour le

désarmement. Aucun traité n'a jamais été – et ne sera jamais – accepté par les États parties aux négociations à moins que leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité ne soient apaisées. Par ailleurs, les politiques de coopération nucléaire à caractère discriminatoire appliquées par certaines grandes puissances ont provoqué l'insécurité et créé des déséquilibres. Ces politiques, qui violent les normes internationales en matière de non-prolifération au profit du pouvoir et du profit, ont accentué les asymétries en ce qui concerne les stocks de matières fissiles en Asie du Sud.

Malheureusement, ces politiques discriminatoires se poursuivent et n'ont été condamnées par aucun membre du Groupe des fournisseurs nucléaires, composé de certains des plus grands défenseurs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des critiques les plus virulents de l'absence présumée de progrès au sein de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi le Pakistan a dû prendre position contre la sélectivité, la discrimination et les traitements d'exception en matière nucléaire : on ne saurait exiger d'aucun État qu'il mette en péril ses intérêts fondamentaux de sécurité pour un instrument qui ne coûte strictement rien à tous les autres pays concernés.

Certains ont choisi de qualifier d'avancées majeures des efforts mal conçus tels que la mise en place du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier. De telles tentatives ne font au contraire que donner l'impression, à tort, que des progrès sont faits. Nous tenons à réaffirmer que de telles mesures sont contraires à la position internationalement reconnue, adoptée par consensus, selon laquelle la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation pour le désarmement. Le Groupe d'experts gouvernementaux fait simplement le même travail que la Conférence du désarmement, de manière non inclusive. Bien que, dans son rapport (voir A/70/81), il affirme s'appuyer sur le consensus, le Groupe n'a réussi à formuler aucune recommandation d'importance.

Comme n'ont l'avons déjà dit, modifier l'instance ou le format n'éliminera pas les obstructions fondamentales. C'est pourquoi, même si elle part d'un bon sentiment, la tentation de rechercher des options en dehors de la Conférence du désarmement pour certaines

des questions, si ce n'est toutes, à l'ordre du jour de la Conférence est mal inspirée. Le Pakistan n'est pas favorable à ce que le rôle de la Conférence soit affaibli par des processus non universels menés à l'Assemblée générale qui créent des divisions et ne font pas l'objet d'un consensus.

Nous notons avec satisfaction que, depuis 2014, après plusieurs années d'impasse, la Conférence du désarmement a arrêté un programme d'activités prévoyant des débats de fond sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour, menés de façon équilibrée et équitable. Même si de telles discussions ne constituent ni des négociations ni des pré-négociations, nous considérons qu'elles s'avèrent utiles pour faire ressortir les différents aspects de chaque point de l'ordre du jour et nous conforter dans notre conviction que la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour mener de tels débats. Le Pakistan participe activement aux débats relatifs aux matières fissiles et contribue de manière importante à l'examen de cette question.

Même s'il est fermement convaincu que l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement n'est absolument pas liée aux méthodes de travail de la Conférence, le Pakistan était prêt à s'associer au consensus sur l'adoption d'une décision mettant en place un groupe de travail informel chargé d'examiner les méthodes de travail de la Conférence du désarmement. Tout en étant disposés à travailler avec d'autres membres de la Conférence du désarmement pour examiner des propositions concrètes en vue de sa réforme, nous tenons à souligner que se borner à modifier les méthodes de travail, qu'il s'agisse d'une modification de la règle du consensus ou de la prorogation du mandat des présidents, n'aura pas d'incidence sur les calculs que réalisent les États en matière de sécurité nationale et qui orientent les positions qu'ils adoptent à la Conférence.

Pour le Pakistan, il est impératif de préserver toutes les composantes du mécanisme de désarmement qui ont été mises en place par consensus. Toute tentative de passer outre ou d'affaiblir ledit mécanisme compromettrait le consensus et la légitimité des décisions prises. Le Pakistan se refuse à prendre part à de telles initiatives. Au lieu de solutions partielles et sélectives pour tenter de renforcer le mécanisme de désarmement, le Pakistan appelle à un nouveau consensus équilibré pour sortir de l'impasse dans laquelle sont enferrés les dispositifs et modalités de promotion de la paix et de la sécurité mondiale, ainsi que pour faire avancer les négociations sur le désarmement.

Le Pakistan appuie pleinement la position de longue date du Mouvement des pays non alignés, qui réunit près des deux tiers des Membres de l'ONU et appelle à convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Enfin, il incombe à tous les États Membres, et en particulier aux grandes puissances, de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de démontrer leur détermination à respecter les préoccupations de tous les États en matière de sécurité si nous voulons progresser et réussir à désembourber le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Le Pakistan est prêt à s'y employer.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à cinq minutes lorsqu'elles prennent la parole à titre national.

M. Purevdorj (Mongolie) (*parle en anglais*) : La Mongolie a toujours estimé que le désarmement, sous tous ses aspects, devait être l'une des priorités de la diplomatie multilatérale, au motif qu'il est un maillon essentiel de la paix et de la sécurité mondiale. Compte tenu de son attachement à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération, et de sa volonté d'y contribuer, la Mongolie est sincèrement préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, ainsi que par l'incapacité persistante de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies de formuler des recommandations sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération.

En dépit de ce blocage prolongé, la communauté internationale continue d'avoir foi en nous, membres de ces organes, et nous exhorte à reprendre le travail de fond et à nous acquitter de notre mandat. L'heure est donc venue de faire montre de la volonté politique nécessaire et de prendre des mesures concrètes pour aller de l'avant. Comme l'a rappelé l'Ambassadrice Dell Higgie, de la Nouvelle-Zélande, en sa qualité de Présidente de la Conférence du désarmement cette année, les membres de la Conférence ont poursuivi leurs efforts pour faire avancer les travaux de la Conférence. Par exemple, la Conférence a rétabli le groupe de travail informel chargé d'examiner les options possibles pour l'élaboration d'un programme de travail, et a également mené une série de discussions informelles sur chacun des points de l'ordre du jour en fonction du calendrier des activités de la Conférence.

Bien que la Conférence du désarmement ne soit pas chargée de délibérer, ma délégation estime que de tels débats de fond structurés sur les principaux points de l'ordre du jour pourraient également servir à trouver un terrain d'entente et, en définitive, à ouvrir la voie à la reprise des négociations. C'est forts de cette conviction que, durant la présidence mongole de la Conférence cette année, nous avons convoqué des séances plénières officielles afin d'avoir des discussions ciblées sur les quatre questions centrales : le désarmement nucléaire, un traité interdisant la production de matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité. Dans ce contexte, je voudrais souligner qu'il nous faut veiller à la continuité et à une approche axée sur les résultats dans le cadre de nos débats structurés à la Conférence du désarmement.

Cette année, les présidents qui se sont succédé à la Conférence ont également mené des consultations auprès des membres sur les propositions relatives à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence et à la modification éventuelle de ses méthodes de travail. Bien que la Conférence n'ait pas réussi à produire des résultats tangibles sur ces thématiques, l'exercice a été utile en termes d'échanges de vues sur différents aspects. Ma délégation considère qu'il est important que la Conférence du désarmement continue d'étudier les options qui lui permettront de fonctionner mieux et avec efficacité, afin de dépasser le blocage actuel. À cet égard, ma délégation salue l'initiative du Secrétaire général de la Conférence du désarmement d'organiser le Forum informel de la Conférence du désarmement sur la société civile, qui s'est tenu avec succès le 19 mars.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une avancée positive et une mesure importante pour renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires dans le monde. Ainsi, en plus de promouvoir son statut d'État exempt d'armes nucléaires, la Mongolie estime que les zones existantes doivent être renforcées et que des mesures devraient être prises pour encourager la création de nouvelles zones, notamment au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est. À cet égard, la Mongolie se félicite de la résolution 69/66, qui a permis de convoquer cette année, à New York, la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie. Je saisis cette occasion pour féliciter l'Indonésie, Présidente de la Conférence, de son engagement et de son dévouement qui ont permis de faire de la Conférence un succès.

Je voudrais dire quelques mots sur notre projet de résolution, intitulé « La neutralité permanente de la Mongolie ». Comme on le sait, ma délégation a tenu deux réunions de consultations officielles sur ce projet, les 14 et 19 octobre respectivement, en plus de nombreuses réunions bilatérales. Bien que le texte du projet de résolution ait globalement obtenu l'assentiment des États Membres, certaines délégations ont demandé un délai supplémentaire pour l'étudier. Après avoir consulté notre capitale et les auteurs du projet de résolution, ma délégation a décidé de différer temporairement la présentation du projet. Nous entendons le soumettre en mai prochain, à la plénière de l'Assemblée générale. Ma délégation tient à remercier sincèrement toutes les autres délégations, en particulier celles qui se sont portées coauteurs du texte, de leur compréhension et de leur appui constant.

Je terminerai en réaffirmant que la Mongolie espère sincèrement que le « mécanisme intergouvernemental de désarmement » qu'est la Conférence sera en mesure de mettre fin au blocage et de recommencer à s'acquitter de son mandat.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentant de la France qui va présenter le projet de résolution A/C.1/70/L.30.

M^{me} Guitton (France) : La France s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Je me permettrai d'y apporter quelques éléments complémentaires, abrégés, à titre national. La version intégrale de mon discours sera disponible sur notre site Web, France Désarmement.

Le mécanisme de désarmement a vocation à organiser et mettre en œuvre un multilatéralisme qui doit pouvoir incarner une volonté commune de construire un monde plus sûr. La France continue d'être attachée au mécanisme de désarmement et à ses institutions telles qu'issues de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En dépit de situations contrastées, ces institutions nous fournissent un cadre solide, qui demeure indispensable à tout progrès sur la voie du désarmement.

La Première Commission a un rôle prépondérant à jouer. Elle constitue un forum dans lequel chaque État Membre peut partager sa vision et faire entendre sa voix sur le désarmement et les questions relatives à la sécurité internationale. Aussi les débats sur le désarmement traduisent-ils aujourd'hui une grande diversité d'approches qui ne doit pas nous faire perdre de vue la dimension collective et universelle des enjeux.

Il importe, durant nos travaux, que nous mettions l'accent sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise. Aussi devons-nous nous efforcer de privilégier des approches consensuelles. Le principe du consensus constitue la garantie d'une participation efficace et du respect des intérêts légitimes des États. Loin d'être un obstacle, la règle du consensus est l'assurance que les accords auxquels nous parvenons seront appliqués par tous ceux qui les auront adoptés.

Je tiens à rappeler l'attachement de la France à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale chargée de la négociation de traités de désarmement à vocation universelle. C'est d'ailleurs bien à la Conférence du désarmement, ou dans les organes qui l'ont précédée, qu'ont été négociés les grands traités de désarmement : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques ou à toxines ou encore la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Au-delà de sa légitimité historique, la Conférence du désarmement présente trois atouts qui la rendent irremplaçable : la règle du consensus, l'expertise et la participation de tous les États disposant de capacités clefs. Nous ne pouvons que regretter le blocage de la Conférence du désarmement. Pour autant, des progrès encourageants ont été enregistrés, notamment lors des discussions très substantielles sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires qui s'y sont tenues en 2014 et en 2015. Chacun a pu constater la profondeur des échanges détaillés et techniques qui nous ont permis de transcender certains clivages et de mieux appréhender les difficultés. Ces discussions ont prouvé que plus que jamais le traité pour l'interdiction de la production des matières fissiles est le sujet le plus mûr pour que des négociations puissent être lancées sans délais à la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis de dire un mot sur la Commission du désarmement. Force est de constater que la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies n'a pas tenu ses promesses. Pourtant, elle a su par le passé produire des éléments utiles. Le caractère malheureusement improductif des débats que connaît aujourd'hui cette Commission est le résultat d'opposition croissante d'intérêts, bien plus de notre point de vue qu'une question purement institutionnelle.

Ne tirons pas les mauvaises conclusions des difficultés que connaissent les institutions de

désarmement aujourd'hui. De nombreuses idées ont été évoquées durant nos travaux et si certaines propositions sont intéressantes, d'autres le sont moins. Le contournement des instances, par exemple, n'est pas une solution. Il ne dissipera pas les oppositions, pas plus qu'il ne transcendera les clivages politiques. La France est convaincue que pour avancer nous devons nous accorder sur une démarche tournée vers l'avenir, dans un esprit de responsabilité partagée. Ce n'est qu'à travers une approche progressive, pragmatique et réaliste que nous ferons des progrès.

Permettez-moi de conclure par quelques mots sur l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui occupe une place particulière au sein du mécanisme de désarmement. La communauté internationale a besoin des travaux de l'UNIDIR. Tout en étant une institution indépendante, son mandat est tourné vers les besoins des États; mais de même que nous avons besoin de l'UNIDIR, l'Institut a besoin de notre soutien. Il en va de la préservation de son indépendance, indispensable au maintien de la qualité de ses travaux de recherche et d'animation de la communauté du désarmement. La France, comme la Commission le sait, a une responsabilité particulière à l'égard de l'UNIDIR, puisque nous présentons tous les cinq ans un projet de résolution consacré à cette institution. 2015, année du trente-cinquième anniversaire de l'Institut, est aussi une année qui se caractérise par de nombreux défis, institutionnels et financiers, auxquels il doit faire face. Aussi, le projet de résolution (A/C.1/70/L.30) que la France soumet cette année vise non seulement à soutenir l'Institut dans cette période difficile, mais aussi à préparer l'avenir, en s'efforçant d'asseoir le futur de l'Institut sur des bases plus stables, plus efficaces et plus pérennes, propres à renforcer les relations de confiance nouées avec les États Membres.

M^{me} Naidoo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire qu'une copie de ma déclaration intégrale est disponible sur le portail Papersmart.

Nous nous félicitons des progrès faits au cours de l'année écoulée dans le renforcement de l'état de droit dans l'environnement multilatéral du désarmement et de la sécurité internationale. Malheureusement, les progrès accomplis dans le domaine des armes classiques et des armes chimiques n'ont pas trouvé leur pendant dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Afrique du Sud s'inquiète particulièrement de l'impasse persistante dans

laquelle se trouve le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Le blocage prolongé de la Conférence du désarmement et l'absence de consensus à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies ont une incidence négative sur le système multilatéral. Il faut faire en sorte que ces organes puissent s'acquitter de leurs mandats respectifs pour rester pertinents. Ma délégation est déçue que la session de fond de 2015 de la Commission du désarmement se soit achevée en avril sans qu'aucune recommandation ne soit adoptée. Cela est malheureusement symptomatique de l'impasse qui marque les délibérations de la Commission du désarmement depuis plus d'une décennie.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Le problème, au fond, c'est le refus continu d'un petit nombre d'États de respecter leurs obligations en matière de désarmement et de se soumettre à la primauté du droit international. L'Afrique du Sud félicite tous les présidents des sessions de 2015 de la Conférence du désarmement de leurs efforts visant à adopter un programme de travail, mais est déçue de voir qu'une fois encore la Conférence n'a pas pu reprendre ses travaux de fond. Au fil des ans, l'Afrique du Sud a participé aux discussions informelles organisées conformément au calendrier d'activités et, ces dernières années, à celles tenues au sein du Groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail. Nous l'avons fait parce que nous espérons que ces discussions informelles pourraient aider à sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, car il semble que certains n'ont appuyé ces efforts que pour donner l'illusion que les choses progressaient à la Conférence. Bien que nous ayons continué de nous abstenir de bloquer le consensus sur les décisions de cette année, l'Afrique du Sud ne voit aucun intérêt à continuer de participer à ces activités récurrentes.

Chaque année qui passe, il devient de plus en plus clair que l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU est exaspérée par l'absence de progrès sur le désarmement nucléaire. En avril, 160 pays se sont associés à une déclaration conjointe faite par l'Autriche à la Conférence des États Parties chargés d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015. En décembre 2014, 158 pays se sont réunis à Vienne pour la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. En 2013, les États Membres ont participé activement au Groupe de travail à composition non limitée chargé de formuler des

propositions en vue de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires, et l'Assemblée générale a pu organiser une réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire.

En 2011, L'Afrique du Sud, avec les Pays-Bas et la Suisse, a présenté le projet de résolution A/C.1/66/L.39 en vue de revitaliser le mécanisme multilatéral pour le désarmement. Cette initiative a donné lieu à l'adoption par consensus de la résolution 66/66 et visait à étudier, examiner et consolider les options, propositions et éléments d'une revitalisation du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, y compris la Conférence du désarmement. C'est pourquoi nous nous félicitons des différentes initiatives lancées au cours de l'année écoulée. Avec les nouvelles activités prévues en 2016, l'Afrique du Sud est convaincue que des solutions peuvent être trouvées et que la gouvernance multilatérale et l'état de droit international dans le domaine du désarmement peuvent être renforcés.

Nous restons disposés à examiner toute proposition susceptible d'aider réellement à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence. Toutefois, si la Conférence n'arrive toujours pas à s'acquitter de son mandat, il pourrait s'avérer nécessaire d'envisager de suspendre ses travaux jusqu'à ce qu'un accord puisse être conclu sur l'ouverture de négociations ou d'étudier d'autres options pour permettre à cet organisme de remplir la tâche qui lui a été confiée. Les négociations sont essentielles si nous voulons renforcer l'état de droit international, qui est essentiel pour promouvoir un environnement de paix et de sécurité dans lequel les mêmes règles peuvent s'appliquer à tous les pays. Ces négociations sont indispensables si nous voulons, comme le souhaite la communauté mondiale, progresser comme nous le devons sur le désarmement nucléaire. L'Afrique du Sud continuera de participer activement et de façon constructive aux travaux de la Conférence du désarmement et d'autres forums multilatéraux de désarmement en vue de trouver une solution.

En guise de conclusion, ma délégation tient à souligner le rôle important de la société civile et sa contribution dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous espérons que l'interaction entre les gouvernements, les membres de la société civile et les milieux universitaires pourra être encore renforcée afin que nous puissions tous bénéficier des diverses réflexions et idées présentées par ces différentes entités.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je demande aux représentants de bien vouloir lire leurs déclarations à un rythme qui permette aux interprètes de faire convenablement leur travail.

M. Nath (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Inde s'associe aussi à la déclaration qui sera faite par la Fédération de Russie au nom d'un groupe d'États Membres à l'appui de la Conférence du désarmement. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, créé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et formé de la triade « Première Commission, Commission du désarmement et Conférence du désarmement », reste pertinent et valide. Bien qu'il devrait revenir à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement de procéder à un examen complet de ce mécanisme, rien n'empêche de réfléchir aux voix et moyens d'améliorer l'efficacité de ses travaux.

L'Organisation des Nations Unies joue un rôle central et assume la responsabilité première dans le domaine du désarmement. La Première Commission incarne l'intérêt et la foi de la communauté internationale dans les approches multilatérales s'agissant des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies est la seule instance universelle apte à mener un examen approfondi des questions spécifiques de désarmement pour parvenir à une meilleure compréhension et à un consensus sur les questions inscrites à l'ordre du jour du désarmement international. Par le passé, la Commission a produit plusieurs ensembles de directives et de recommandations importantes à l'intention de l'Assemblée générale. Nous appuyons les efforts visant à revitaliser les travaux de la Commission durant l'actuel cycle triennal.

Nous pensons que la Conférence du désarmement dispose toujours du mandat, de la composition et du règlement intérieur pour s'acquitter de sa responsabilité en tant que seule instance multilatérale de négociation sur la question. Étant donné que les décisions de la Conférence sur le désarmement ont une incidence sur la sécurité nationale, il n'est que logique que la Conférence mène ses travaux et adopte ses décisions par consensus. Les États Membres doivent faire preuve de prudence en cherchant à établir des groupes de travail à composition non limitée, surtout ceux ayant pour mandat de négocier,

pour contourner le mécanisme de désarmement, car on ne peut préjuger du résultat.

L'Inde reste attachée aux efforts visant à permettre à la Conférence du désarmement de parvenir à un consensus sur son programme de travail et de reprendre rapidement ses travaux de fond. Bien que nous soyons nous aussi déçus que les négociations n'aient pas commencé, nous nous félicitons du travail accompli cette année par le Groupe de travail informel chargé d'adopter un programme de travail, coprésidé par la Finlande, ainsi que de son rapport de consensus. L'Inde a pris une part active aux discussions informelles structurées sur quatre de ses points de l'ordre du jour, qui prévoyaient un examen approfondi de ces questions.

Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général s'est félicité du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier (voir A/70/81) à la Conférence, en précisant que le Groupe d'experts gouvernementaux avait jugé que la Conférence du désarmement constituait l'instance idoine pour les futures négociations.

La composition des différents groupes d'experts gouvernementaux mis en place par le Secrétaire général a suscité des préoccupations au sein de la Commission. Nous déplorons que l'Inde ait été exclue du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, ce qui – à notre avis – a affaibli leurs délibérations et leurs rapports. Nous espérons que la composition des groupes d'experts gouvernementaux qui seront constitués à l'avenir sera plus équilibrée et représentative et que les États Membres qui souhaitent et peuvent apporter une contribution constructive seront autorisés à participer à ces groupes.

L'Inde apprécie hautement l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui s'acquitte de ses fonctions sur la base du mandat qui lui a été confié par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous appuyons fermement les efforts en cours visant à assurer la viabilité et l'efficacité à long terme de l'UNIDIR, un organisme de recherche important pour le monde entier,

afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat, qui est d'entreprendre des recherches plus approfondies et à plus long terme dans le domaine du désarmement, notamment le désarmement nucléaire.

Il faut tout mettre en œuvre pour que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique puisse reprendre ses activités à Katmandou sans plus tarder.

Le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement doit être plus représentatif afin qu'une démarche inclusive et axée sur l'avenir soit suivie en matière de désarmement mondial. Au cours des dernières années, les rapports du Comité consultatif n'ont guère été édifiants s'agissant de la profondeur des analyses et de la qualité de la vision présentée.

M. Laggner (Suisse) : La communauté internationale est confrontée à de multiples défis de nature globale en matière de sécurité, lesquels requièrent des solutions coopératives et multilatérales. Dans ce contexte, nous restons pleinement convaincus de l'importance fondamentale d'une Conférence du désarmement opérationnelle et capable d'assumer son rôle de forum multilatéral unique de négociations sur le désarmement.

L'incapacité de la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat de négociation depuis maintenant près de 20 ans est une profonde source de préoccupation. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son message à la Conférence, prononcé lors de l'entame de sa session de 2015, la communauté internationale ne saurait se satisfaire d'une Conférence du désarmement qui ne l'aide pas à avancer vers un monde plus sûr, et cet organe risque d'être dépassé par les événements s'il se montre toujours en deçà des attentes.

En ce qui concerne la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, ses activités de cette année, dans le cadre d'un nouveau cycle de travail triennal, n'ont pas permis de dépasser les clivages de longue date mais semblent plutôt les avoir renforcés. Aucun effort ne doit être épargné pour améliorer ses méthodes de travail. En vue d'éliminer une cause bien connue de blocages, la Suisse a, par exemple, proposé de limiter les discussions à un sujet annuel unique, au lieu des deux thématiques usuelles consacrées aux armes nucléaires et classiques. Pour ce qui est de notre enceinte, la Première Commission, nous constatons également un potentiel de réforme, et nous soutenons

les efforts du Président en ce sens, comme nous avons appuyé ceux de plusieurs de ses prédécesseurs.

Dans ce contexte, la revitalisation de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et du mécanisme du désarmement dans son ensemble, reste d'une importance primordiale. Les paragraphes opérationnels de la résolution 66/66, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus en 2011, demeurent pleinement pertinents. La Suisse ne peut qu'inviter les États Membres à approfondir les divers options, propositions et éléments d'une revitalisation du mécanisme de désarmement. Ainsi, si la Conférence du désarmement a été en mesure d'avancer sur certaines pistes – ce qu'elle devrait continuer à faire –, d'autres restent à ce stade inexploitées. On peut ici rappeler la nécessité pour la Conférence du désarmement de procéder à une évaluation approfondie de ses méthodes de travail et de revoir son interaction avec la société civile.

La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) renforce encore notre inquiétude face aux blocages qui affectent le mécanisme de désarmement de l'ONU. L'UNIDIR a été établi par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il constitue donc un rouage du mécanisme de désarmement de l'ONU, au même titre que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Cet institut de recherche a apporté une contribution essentielle au désarmement en accomplissant son mandat de faciliter les négociations dans ce domaine, par l'intermédiaire de rapports et d'analyses objectives, et en réalisant des études approfondies axées sur le long terme.

Nous remercions le Directeur de l'UNIDIR d'avoir décrit la situation de l'Institut. Cet exposé démontre clairement que l'UNIDIR se trouve aujourd'hui confronté à une situation financière extrêmement précaire, qui remet en cause sa capacité à poursuivre ses activités. Si l'introduction de nouvelles procédures administratives et comptables à l'ONU précipite la situation, celle-ci est essentiellement due à l'absence de système de financement durable et à l'érosion progressive de la subvention provenant du budget ordinaire de l'ONU. Si rien n'est entrepris pour corriger la situation, l'Institut sera amené à cesser ses activités opérationnelles d'ici à quelques mois. Il sera dès lors crucial que la présente

session prenne des mesures fortes pour venir en aide à l'UNIDIR.

Un système de financement durable permettant de pérenniser les activités de l'Institut doit être rapidement mis en place. Dans ce contexte, augmenter la subvention du budget ordinaire de l'ONU en faveur de l'UNIDIR, afin qu'il couvre le financement du personnel de base indispensable à son fonctionnement, est une nécessité. Il sera aussi crucial que l'ONU octroie tout le soutien dont l'UNIDIR a besoin, comme l'exigent les statuts de l'Institut. Nous saluons la flexibilité qui a déjà été démontrée.

Si ces mesures doivent être décidées le plus rapidement possible, leur réalisation prendra nécessairement un certain temps. Au vu des défis immédiats auxquels l'UNIDIR est confronté, il sera essentiel que les États Membres fournissent dans l'entretemps l'aide nécessaire à l'Institut, sur une base bilatérale. Outre son apport au budget institutionnel et son soutien à plusieurs projets, la Suisse a déjà fourni en début d'année une contribution au fonds de stabilisation créé par l'UNIDIR. Elle entend poursuivre son effort et complétera ce financement cette année encore, tout en s'acquittant d'une subvention sans affectation en 2016 et 2017. La Suisse appelle les autres États Membres de l'ONU à consentir un effort similaire.

Enfin, nous tenons à saluer le projet de résolution sur l'UNIDIR proposé par la France (voir A/70/462), et nous espérons qu'il recevra tout l'appui nécessaire de la part de l'ensemble des États Membres.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en chinois*) : Ces dernières années, la communauté internationale est de plus en plus préoccupée par l'absence de progrès dignes de ce nom au sein de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. L'impasse actuelle dans laquelle se trouve le mécanisme multilatéral de désarmement trouve essentiellement son origine dans des facteurs politiques plutôt que dans des facteurs liés à ce mécanisme lui-même ou à son règlement intérieur.

Les changements profonds et complexes intervenus en matière de sécurité à l'échelle internationale et, fait plus important encore, la politique du deux poids deux mesures et des doctrines mal avisées en faveur de la sécurité absolue sont les principaux obstacles qui empêchent que des progrès soient accomplis à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de ce nouveau contexte, nous devons tout mettre en œuvre pour trouver des solutions réalistes permettant de revitaliser le mécanisme multilatéral de désarmement. Nous devons faire preuve d'innovation tout en préservant les acquis et en garantissant la continuité du mécanisme existant. Toutes les parties doivent faire preuve de responsabilité afin de préserver l'autorité et la crédibilité du mécanisme multilatéral de désarmement, pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, toutes les parties doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire à l'appui du mécanisme multilatéral pour le désarmement afin d'aplanir les divergences et de rechercher un terrain d'entente dans le cadre de négociations menées sur un pied d'égalité et dans l'intérêt commun. Des efforts doivent être faits pour trouver des solutions acceptables par tous afin de permettre le lancement de travaux de fond au sein de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement à une date rapprochée.

Deuxièmement, le principe du consensus doit être préservé. Ce principe, qui est la base du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, constitue une garantie institutionnelle importante pour assurer la sécurité commune de tous, sur un pied d'égalité, dans le cadre du désarmement multilatéral. L'histoire a montré que le principe du consensus peut garantir que les négociations pertinentes soient menées à bien de façon harmonieuse, et aboutir à des résultats plus efficaces et universels. L'innovation signifie que, face à une situation nouvelle, nous devons nous tenir informés de son évolution et envisager la situation autrement afin de trouver un nouveau moyen de sortir de l'impasse.

Il faut, premièrement, actualiser les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement. D'une part, les points classiques inscrits à l'ordre du jour par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement demeurent pertinents; d'autre part, le progrès scientifique et technique et la révolution militaire ont des effets considérables sur l'équilibre stratégique et la stabilité au niveau mondial, ainsi que sur le processus de maîtrise des armements. Il n'est donc pas souhaitable de conserver rigoureusement les points inscrits à l'ordre du jour il y a plus de 30 ans. La recherche de solutions ponctuelles en dehors du mécanisme existant n'est pas la voie à suivre.

Il faut, deuxièmement, envisager d'élargir la composition de la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, la multipolarisation et la démocratisation des affaires internationales sont devenues la principale caractéristique du monde moderne. L'absence de large représentation et d'ouverture est bel et bien un point faible de la Conférence du désarmement. Le statu quo ne contribue pas à l'autorité de la Conférence. Nous appelons tous les États Membres à accorder de l'importance à cette question et à s'y attaquer comme il se doit.

La Chine appuie la déclaration conjointe de soutien à la Conférence du désarmement prononcée par la Fédération de Russie au nom d'un groupe de pays animés du même esprit. La Chine se félicite de la récente évolution des travaux de la Conférence du désarmement, notamment le rétablissement du groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail, ainsi que des débats approfondis portant sur les quatre grandes questions inscrites à l'ordre du jour conformément au calendrier d'activités. Nous espérons que toutes les parties attacheront une grande valeur à l'évolution positive de la situation au sein de la Conférence du désarmement et lui permettront d'entamer rapidement un travail de fond, sur la base d'un programme de travail global et équilibré.

La Chine salue et soutient les efforts constructifs déployés par le Kazakhstan et le Maroc, qui président les groupes de travail de la Commission du désarmement, pour revitaliser les travaux de la Commission. Nous espérons que tous les pays adopteront une démarche logique et pratique en ce qui concerne le statut et le rôle de la Commission du désarmement et mèneront les travaux de manière positive et pragmatique afin d'accomplir des progrès au cours de ce cycle d'examen. Avec d'autres parties, la Chine continuera d'apporter sa contribution à la promotion de la revitalisation du mécanisme multilatéral pour le désarmement actuel dans le cadre de l'ONU.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite plus tôt par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République islamique d'Iran attache une grande importance au multilatéralisme, principe fondamental des négociations sur le désarmement. Les questions de désarmement sont délicates et multidimensionnelles. Elles sont aussi intimement liées aux intérêts supérieurs des États Membres en matière de sécurité nationale. En

conséquence, des négociations non discriminatoires, transparentes, fondées sur le consensus et multilatérales au sein de l'ONU sont la seule manière de régler les questions relatives au désarmement.

La République islamique d'Iran souligne que le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement en place est d'une importance vitale et garde toute sa validité. À cet égard, nous sommes résolument convaincus que la Conférence du désarmement est et doit rester la seule instance multilatérale de négociation pour le désarmement. Nous réaffirmons également l'importance et la pertinence de la Commission de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, en tant que seul organe délibérant spécialisé.

S'appuyant sur leurs méthodes de travail et leurs règlements intérieurs en vigueur, notamment la règle du consensus, la Conférence et la Commission ont formulé des instruments universels majeurs par le passé. Cela ne prouve pas seulement la pertinence de leur mandat, mais également l'efficacité et l'efficacités de leurs règlements intérieurs, en particulier de la règle du consensus. De ce fait, la principale difficulté à laquelle se heurte le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement réside dans l'absence de volonté politique réelle de progresser affichée par certains États, en particulier sur la question du désarmement nucléaire. Par exemple, le deux poids, deux mesures, les politiques discriminatoires et la manière sélective d'aborder les quatre grandes questions sont les principaux problèmes auxquels doit faire face la Conférence du désarmement. Dans de telles conditions, modifier le règlement intérieur de la Conférence, multiplier les résolutions ou présenter des propositions irréalistes pour aborder des questions de désarmement hautement délicates n'est guère judicieux. Selon nous, il n'existe pas d'autre option que la Conférence du désarmement et sa règle du consensus. De la même manière, le rôle que peut jouer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ne saurait être remplacé par des initiatives artificielles. Au lieu de rejeter la faute de l'impasse qui règne actuellement sur la règle du consensus de la Commission et de la Conférence, on ferait mieux d'en faire porter la responsabilité aux pays qui considèrent ces instances, notamment la Conférence du désarmement, comme des enceintes consacrées à une question unique.

Nous estimons que le mécanisme en vigueur pour le désarmement, en particulier la Conférence, doit

être pleinement appuyé et renforcé. C'est là un objectif partagé et une responsabilité commune. À cet égard, nous insistons en particulier sur la nécessité d'améliorer le rôle de ce dispositif dans le domaine du désarmement nucléaire. C'est la première priorité de la communauté mondiale en matière de désarmement. En conséquence, nous pensons que la Conférence du désarmement doit s'attacher à faire avancer le programme relatif au désarmement nucléaire et à l'élimination totale des armes nucléaires, devant conduire à un monde sans armes nucléaires. Dans un tel contexte, nous appelons avec force à ce que la Conférence lance rapidement les négociations sur une convention générale relative aux armes nucléaires, comme l'a proposé le Mouvement des pays non alignés à la toute première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), tenue en 2013.

En tant que membre actif, la République islamique d'Iran continuera de promouvoir un programme de travail équilibré et complet pour venir à bout de l'impasse actuelle à la Conférence du désarmement. Ma délégation appuie également la position du Mouvement des pays non alignés concernant la stricte application du principe de répartition géographique équitable pour ce qui est de la composition des groupes d'experts gouvernementaux dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. Nous demandons instamment au Secrétaire général de prendre des mesures concrètes afin de garantir une composition plus équilibrée des futurs groupes d'experts gouvernementaux, notamment en augmentant le nombre de leurs membres.

Avant de terminer, je voudrais appeler l'attention sur le rôle important que joue le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement pour former nos diplomates dans le domaine du désarmement. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là d'une précieuse contribution à la promotion du professionnalisme au sein des instances de désarmement. Nous continuerons d'appuyer ce programme.

M^{me} Ramos (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe à la déclaration faite plus tôt par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous voudrions cependant aborder quelques questions à titre national.

Le multilatéralisme est le principe de base sur lequel s'appuient les négociations sur le désarmement. Des solutions concertées au niveau multilatéral, conformément à la Charte des Nations Unies, sont la

seule méthode efficace pour aborder les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a mis en place l'actuel mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement, dont chaque composante joue un rôle essentiel et remplit des fonctions particulières, qui doivent être préservées. Ce mécanisme est loin d'être parfait, et c'est pourquoi Cuba appuie les efforts visant à l'optimiser et à le revitaliser. Dans le même temps, nous ne sommes pas d'accord avec l'argument avancé par certains, selon lequel c'est aux méthodes de travail des organes qui composent le mécanisme actuel qu'il faut attribuer l'absence de résultats concrets, en particulier en matière de désarmement nucléaire. En réalité, la principale raison de cette impasse est le manque de volonté politique de certains États, comme l'a clairement montré la dernière Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tout le monde a pu prendre conscience de l'ampleur de l'écart qui sépare la rhétorique et les déclarations de bonnes intentions d'un côté, et, de l'autre, les mesures pratiques que sont véritablement prêts à autoriser certains des États détenteurs de l'arme nucléaire.

La Conférence du désarmement joue un rôle déterminant en tant qu'unique instance multilatérale de négociation de traités relatifs au désarmement. Historiquement, cet organe a été en mesure de produire des traités dès lors que la volonté politique de tous ses membres a prévalu. La Conférence du désarmement doit adopter, sans plus de délai, un programme de travail vaste et équilibré qui prenne en considération les priorités véritables dans le domaine du désarmement. À cet égard, Cuba estime que la Conférence est en mesure de négocier en parallèle un traité éliminant et interdisant les armes nucléaires, un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, un traité offrant des garanties de sécurité effectives à des États qui, comme Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires, et un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires et englobant aussi la question des armes existantes.

La négociation d'un traité d'interdiction des matières fissiles serait un pas en avant positif, mais insuffisant si elle ne parvenait pas à définir les mesures subséquentes pour réaliser le désarmement nucléaire. Selon nous, aucune priorité n'est plus importante ni

plus urgente pour la Conférence que celle d'entamer des négociations en vue de conclure rapidement une convention globale sur les armes nucléaires, qui interdise leur détention, leur mise au point, leur fabrication, leur acquisition, leur mise à l'essai, leur accumulation, leur transfert, leur emploi ou la menace de leur emploi, et stipule leur destruction.

La pertinence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organe délibérant en matière de désarmement, reste démontrée par les importantes recommandations qu'elle a émises au fil du temps dans le cadre des négociations de traités internationaux ou de l'adoption de mesures de désarmement et de maîtrise des armements aux niveaux national, régional et international. Même lorsqu'il n'a pas été possible de convenir de recommandations concrètes, les délibérations de la Commission du désarmement se sont révélées utiles. Aucune autre instance n'offre de meilleure plate-forme que la Commission pour débattre en profondeur, entre les États Membres, des questions de désarmement et de maîtrise des armements de manière globale, inclusive et transparente, ce qui permet de mieux comprendre les positions respectives et d'identifier clairement les différences et les points de convergence.

L'absence de progrès au sein du mécanisme de désarmement ne doit pas servir de prétexte pour l'ignorer ou le marginaliser. Nous nous opposons à la proposition de tenir des négociations multilatérales sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements au sein de groupes spéciaux de pays ou d'autres dispositifs en dehors du mécanisme – négociations qui se singulariseraient par leur sélectivité et par leur manque d'ouverture et de transparence.

Pour terminer, je voudrais souligner que Cuba plaide en faveur de la tenue, le plus rapidement possible, de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous pensons que cela aurait une incidence positive sur la revitalisation et sur le perfectionnement du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

M. Kmentt (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration qu'a prononcée l'observateur de l'Union européenne à la présente séance.

L'Autriche attache la plus haute importance à un système multilatéral efficace et en bon état de fonctionnement pour relever les défis majeurs auxquels

est confrontée la communauté internationale en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Si l'on examine les forums existants, il est facile de leur trouver de nombreux défauts, ce qui nous empêche de progresser sur ces questions essentielles. Le principal défaut n'est pourtant pas le fait du mécanisme de désarmement. C'est l'absence de volonté politique nécessaire pour faire progresser les efforts de désarmement multilatéral initiés entre différents acteurs qui reste la préoccupation principale. Le problème du mécanisme de désarmement multilatéral actuel est qu'il est favorable aux États dont les approches sont les plus rigides, qui sont ainsi en mesure d'empêcher l'écrasante majorité des États d'aller de l'avant sur les priorités clés. Cela s'applique principalement aux questions relatives aux armes nucléaires, mais également à plusieurs autres problématiques importantes inscrites à notre ordre du jour.

L'absence de volonté politique – au terme d'un dysfonctionnement qui dure depuis près de 20 ans – a si profondément porté atteinte à la Conférence du désarmement qu'il semble difficile d'imaginer que cette instance puisse retrouver sa pertinence dans la négociation de traités clefs de désarmement. Cette situation est exacerbée par une composition restreinte et par le déficit de légitimité démocratique qui en découle, ainsi que par un règlement intérieur qui, au XXI^e siècle, ne peut être décrit que comme anachronique. Bien que l'Autriche ait participé aux discussions informelles et à la définition du calendrier des activités, ces dernières ne sauraient, à notre avis, se substituer à une véritable exécution de son mandat par la Conférence du désarmement. Nous ne devons pas donner l'impression fautive que la Conférence du désarmement est active, ou qu'elle s'acquitte effectivement de son mandat.

La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies se retrouve dans une situation elle aussi inconfortable. Nous avons été frappés de constater que le précédent cycle triennal n'avait pas réussi à adopter par consensus les recommandations même les plus édulcorées. Nous attendons avec intérêt toute suggestion qui permettrait de ramener l'enceinte qu'est la Commission sur la voie d'un fonctionnement efficace. Cela étant, nous avons conscience que, dans la situation actuelle, cet espoir pourrait se révéler tout aussi futile que d'appeler la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail.

À la lumière des défis que je viens d'évoquer, les travaux de l'Assemblée générale sont donc

particulièrement importants. C'est la plus haute instance de l'ONU au sein de laquelle tous les États sont représentés et où toutes les voix peuvent se faire entendre. À l'Assemblée générale, nous pouvons illustrer ce que l'écrasante majorité des États considère comme des priorités, et nous pouvons prendre des décisions à même de faire avancer le programme du désarmement. Par exemple, l'une de ces décisions pourrait être prise à la présente session, en créant un groupe de travail à composition non limitée pour faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. L'Autriche espère que les États Membres saisiront la possibilité de créer un tel organe, lequel permettrait à tous les États de dialoguer sur les questions de désarmement nucléaire en dehors du carcan procédural qui entrave la réalisation de progrès dans d'autres instances du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Nous invitons tous les États à appuyer le projet de résolution A/C.1/70/L.13/Rev.1 que le Mexique a présenté et dont l'Autriche s'est portée coauteur.

Enfin, l'Autriche tient à exprimer officiellement son appui à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). L'UNIDIR se trouve actuellement dans une situation financière difficile et ne dispose d'aucun financement prévisible. De l'avis de l'Autriche, l'UNIDIR fournit depuis des décennies un service et une contribution cruciaux à la communauté internationale, en réalisant un large éventail de recherches indépendantes sur les questions relatives au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. Nous estimons important que la Première Commission prenne des mesures visant à garantir que l'UNIDIR continue de fonctionner de manière efficace et – surtout – que son avenir financier soit pérennisé.

M. Herráiz España (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne souscrit sans réserve à la déclaration prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

L'Espagne considère que le meilleur moyen de préserver la paix et la sécurité internationales passe par une approche multilatérale et des efforts collectifs pour traiter des questions relatives au désarmement et à la non-prolifération. C'est pourquoi ma délégation est une fervente partisane du renforcement des institutions multilatérales au service du désarmement et de la non-prolifération que sont la Première Commission, au sein de laquelle nous sommes réunis aujourd'hui, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement.

L'Espagne tient à réaffirmer son appui à la Conférence du désarmement, unique organe permanent de négociation des traités multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et nous appuyons toutes les mesures visant à la revitaliser. Nous notons avec préoccupation que le blocage de la Conférence du désarmement se poursuit, ce qui doit nous amener à faire montre de davantage de volonté politique pour sortir de cette situation et pour que le processus de négociation puisse être relancé dès que possible. Comme cela a été dit à maintes reprises dans cette instance, les problèmes de la Conférence sont à la fois d'ordre procédural et de volonté politique. En ce qui concerne la procédure, je voudrais souligner l'importance de la règle du consensus, principe fondamental devant régir le règlement intérieur de tous les organes agissant dans le domaine du désarmement. Cependant le consensus, tel que le conçoit ma délégation, doit être une pratique inclusive qui participe de la nécessité de répondre à toutes les préoccupations des États membres, et non un moyen pour exclure toute possibilité de débat et porter ainsi atteinte au mandat de négociation de la Conférence.

Nous estimons que la question de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est celle qui est la plus avancée politiquement et techniquement au sein de la Conférence, et que par conséquent le processus de négociation est la prochaine étape logique. L'excellent travail d'analyse et le débat informel menés au cours des deux dernières années par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier, a fourni de nouveaux éléments de réflexion possible en vue d'un traité de cette nature. Dans le même temps, nous pensons que si un État souhaite défendre ses intérêts légitimes en matière de sécurité dans ce contexte, il pourra le faire dans le cadre des négociations sans aucunement y nuire. Il existe des documents de référence utiles pour ce faire, tels le rapport publié sous la cote CD/1864 relatif au programme de travail approuvé en 2009 et celui publié en 1995 sous la cote CD/1299, également appelé mandat Shannon.

Cette année, la Conférence du désarmement a donné lieu à des débats de fond sur ce qu'on appelle le calendrier d'activités, qu'il faudra respecter à l'avenir, ainsi qu'à la poursuite des efforts entrepris dans le

cadre du groupe de travail informel en vue d'élaborer un programme de travail. L'Espagne est favorable à ce que la teneur de ces débats de fond soit enrichie afin de faciliter de futures négociations sur de nouveaux traités, en y incorporant des questions techniques nouvelles qui pourraient présenter un intérêt, en matière de transparence et de vérification par exemple.

Nous considérons qu'il faut rationaliser davantage les méthodes de travail de la Conférence, sans porter préjudice au principe du consensus, qui doit continuer d'être le fondement garantissant le caractère ouvert des négociations sur le désarmement. Nous plaidons également en faveur d'un débat qui envisagerait la possibilité d'une augmentation raisonnable du nombre de membres de la Conférence et d'une participation appropriée de la société civile à la Conférence.

Il est nécessaire également que la Commission du désarmement commence à produire des résultats tangibles. À cette fin, il faut que la Commission s'attache davantage à rationaliser ses débats afin qu'ils

soient plus concrets et plus ciblés, en mettant l'accent sur les questions prioritaires à l'examen. En outre, les progrès obtenus devraient être reflétés dans les documents de travail rédigés par la présidence, de sorte que les sessions qui suivent puissent faire fond sur les travaux des précédentes.

Il faut aussi examiner et renforcer la dynamique de travail de la Première Commission. Nos travaux doivent se concentrer sur la recherche de solutions audacieuses aux problèmes actuels, plutôt que sur le réexamen de textes déjà convenus.

L'Espagne réaffirme son attachement au mécanisme de désarmement. Loin de nous satisfaire des structures et méthodes de travail en place, cet attachement nous incite à être ouverts à la discussion et prêts à réfléchir à toutes les options permettant de revitaliser et de renforcer le mécanisme. Nous sommes disposés à travailler avec toutes les délégations ici présentes pour atteindre ces objectifs.

La séance est levée à 17 h 45.